



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9174<sup>e</sup>** séance

Vendredi 28 octobre 2022, à 10 h 20

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Biang . . . . . (Gabon)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
Chine . . . . .	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Alhefeiti
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Moran
Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Nthoki
Mexique . . . . .	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Cuba, Égypte, Équateur, Hongrie, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Tunisie, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et S. E. M. Neville Gertze, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

**M. Wennesland** (*parle en anglais*) : Je présente aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité alors que la Cisjordanie occupée est prise dans une spirale dangereuse sur le plan de la sécurité. Trop de personnes, en grande majorité des Palestiniens, ont été tuées ou blessées dans le cadre de violences quotidiennes. La montée du désespoir,

de la colère et des tensions a une nouvelle fois conduit à un cycle de violence meurtrier de plus en plus difficile à maîtriser. Les décennies de violence et leurs conséquences sur les Israéliens et les Palestiniens, ainsi que l'absence prolongée de négociations sérieuses et l'incapacité de régler les principaux problèmes qui alimentent le conflit, ont créé un terrain propice à cette dynamique.

Ces dernières semaines, je me suis entretenu avec des factions et des dirigeants palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, ainsi qu'avec plusieurs responsables israéliens et membres de la communauté internationale, afin de remédier à cette situation instable. Mon message a été clair. La priorité immédiate est d'œuvrer pour apaiser la situation et inverser les tendances négatives sur le terrain. Cela exigera des deux parties qu'elles agissent avec détermination, avec l'appui de la communauté internationale.

Cela ne peut toutefois pas être un objectif en soi. Il est également urgent de déployer des efforts pour donner des moyens d'action à l'Autorité palestinienne et la renforcer, ainsi que pour favoriser la relance du processus politique. Si on ne met pas en œuvre les stratégies nécessaires pour traiter à la fois les symptômes et les causes profondes des escalades violentes, cela ne fera qu'aggraver une situation déjà explosive.

Je voudrais décrire au Conseil la dynamique actuelle dans le Territoire palestinien occupé. Au total, 32 Palestiniens, dont six enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans le cadre de manifestations, d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et d'autres incidents, et 311 Palestiniens, dont une femme et huit enfants, ont été blessés. Des colons et d'autres civils israéliens ont perpétré 106 attaques contre des Palestiniens, faisant 63 blessés et endommageant des biens.

Au total, deux membres des forces de sécurité israéliennes ont été tués et 25 civils israéliens, dont cinq femmes et trois enfants, et 13 membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés par des Palestiniens dans le contexte d'attaques à l'arme à feu, d'attaques à la voiture bélier, d'affrontements, de jets de pierres et de cocktails Molotov et d'autres attaques. Au total, les Palestiniens ont perpétré 115 attaques contre des civils israéliens, dont 100 incidents impliquant des jets de pierres, faisant des blessés et endommageant des biens israéliens.

Au cours de la période considérée, nous avons constaté une intensification d'actes de violence mortels dans toute la Cisjordanie occupée. Jusqu'à présent,

l'année 2022 est en passe de devenir l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens de Cisjordanie depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à recenser systématiquement les pertes en vies humaines parmi les Palestiniens en 2005.

Les violences ont été particulièrement intenses dans les provinces de Jénine et de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie. À Jénine, 10 Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, tandis qu'à Naplouse, huit Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes. La plupart de ces décès sont survenus au cours d'opérations militaires visant à arrêter des personnes, qui, selon les autorités israéliennes, étaient des Palestiniens soupçonnés d'être impliqués dans des attaques ou des projets d'attaques contre des Israéliens, et dans le cadre d'affrontements armés connexes.

Le 28 septembre, les forces de sécurité israéliennes ont tué cinq Palestiniens lors d'une opération menée dans le camp de réfugiés de Jénine, qui a donné lieu à des échanges de tirs avec des Palestiniens armés. Parmi les personnes tuées se trouvaient un passant et un garçon de 12 ans.

Sur fond d'une série d'attaques à l'arme à feu menées par des Palestiniens contre des Israéliens en Cisjordanie occupée, des Palestiniens ont abattu deux soldats israéliens au poste de contrôle du camp de réfugiés de Chouafat, près de Jérusalem, le 8 octobre, et par des coups de feu tirés d'une voiture en marche près de Naplouse, le 11 octobre. La Brigade des martyrs d'Al-Aqsa a revendiqué l'attaque perpétrée le 8 octobre, et la Tanière aux lions (Lion's Den), un groupe palestinien armé nouvellement formé basé à Naplouse, a revendiqué l'attaque du 11 octobre. Dans le cadre des opérations de recherche des responsables, les autorités israéliennes ont imposé des restrictions strictes aux déplacements. L'accès au camp de réfugiés de Chouafat a été sévèrement limité pendant six jours, tandis qu'à Naplouse, des restrictions strictes ont été mises en place du 11 octobre jusqu'à hier, le 27 octobre, entravant la fourniture des services de base et l'activité économique.

Les manifestations se sont étendues de Chouafat à Jérusalem-Est et ont donné lieu à des affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes. Les tensions se sont poursuivies lorsque, le 13 octobre, un député israélien de droite qui siège à la Knesset a conduit un groupe dans le quartier de Cheik Jarrah, et a brandi une arme et proféré des menaces violentes.

Le 25 octobre, les forces de sécurité israéliennes ont abattu cinq Palestiniens au cours d'une opération militaire menée dans la vieille ville de Naplouse. Les

autorités israéliennes ont déclaré qu'elles visaient un atelier d'explosifs appartenant au groupe la Tanière aux lions et qu'un responsable du groupe figurait parmi les personnes tuées. Par la suite, des milliers de Palestiniens ont manifesté à Naplouse, et les manifestations se sont étendues à toute la Cisjordanie occupée.

Dans ce climat de fortes tensions, les Palestiniens ont entamé des grèves générales et mené des campagnes de désobéissance civile pendant cinq jours dans toute la Cisjordanie, ce qui a donné lieu à de nouveaux affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes.

Les violences et les actes de provocation liés aux colons ont aussi considérablement augmenté au cours de la période considérée, alimentant ainsi la dynamique d'escalade de la violence en Cisjordanie occupée. Tout au long de la période à l'examen, les colons ont organisé de nombreuses manifestations en Cisjordanie, et les manifestants ont bloqué à maintes reprises les routes principales, lancé des pierres et entravé la circulation des habitants palestiniens.

Les tensions ont été particulièrement vives aux alentours de Naplouse, où les colons ont bloqué les principales routes empruntées par les habitants palestiniens. À plusieurs reprises, des groupes de colons israéliens sont entrés dans la ville palestinienne de Houara, dans le sud de Naplouse, endommageant des biens palestiniens et provoquant des affrontements avec les habitants, parfois en présence des forces de sécurité israéliennes.

Le 4 octobre, trois Palestiniens, dont deux enfants, ont été blessés après que des colons israéliens ont attaqué une école à coups de pierres et de bâtons. Le 14 octobre, 15 Palestiniens ont été blessés, dont deux par des balles réelles, lors d'affrontements avec des colons israéliens et les forces de sécurité israéliennes qui les accompagnaient. Le 20 octobre, deux membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés après avoir été attaqués par un groupe de colons dans le sud de Houara, et ces actes ont été condamnés par de hauts responsables israéliens.

Au cours de la période considérée, les Forces de défense israéliennes ont annoncé qu'elles avaient ouvert des enquêtes sur deux affaires distinctes, dans lesquelles il a été établi que des soldats ont violemment agressé des Palestiniens ou tiré en direction de maisons palestiniennes.

Je suis alarmé par l'intensité de la violence en Cisjordanie occupée, notamment le nombre élevé de Palestiniens tués par les forces de sécurité israéliennes, les nombreuses

attaques armées menées par des Palestiniens contre des Israéliens, y compris des meurtres, et les actes de violence commis par les colons. Je réaffirme que tous les auteurs d'actes de violence doivent en répondre et que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. Je suis atterré que des enfants continuent d'être victimes de violences. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences ni être mis en danger.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démolé, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 38 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et trois à Jérusalem-Est, déplaçant 81 Palestiniens. Les démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens. En ce qui concerne le statut de Khan el-Ahmar, le 3 octobre, la Haute Cour de justice a renvoyé jusqu'en février 2023 la date à laquelle l'État d'Israël devra répondre à une requête qui vise à contraindre les autorités israéliennes à évacuer le village bédouin de la zone C. J'appelle les autorités israéliennes à mettre fin aux déplacements et aux expulsions de Palestiniens et à approuver des plans supplémentaires qui leur permettraient de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Malgré la détérioration générale de la situation, certains faits nouveaux encourageants sont survenus au cours de la période considérée. Le 13 octobre, à l'issue d'un dialogue entre factions organisé par le Gouvernement algérien, 14 factions palestiniennes, dont le Fatah et le Hamas, ont signé la Déclaration d'Alger. Dans cette déclaration, les factions ont convenu, entre autres, de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien et d'organiser des élections pour la présidence de l'Autorité palestinienne, du Conseil législatif palestinien et du Conseil national palestinien. Je me joins au Secrétaire général pour saluer cet accord et souligner l'importance de la réconciliation palestinienne pour un État palestinien indépendant et viable.

En ce qui concerne la bande de Gaza, Israël a délivré aux Palestiniens de Gaza 1 300 permis supplémentaires pour qu'ils puissent travailler et mener des activités commerciales en Israël, ce qui porte le nombre total à plus de 16 000. Au cours de la période considérée, le volume d'importations en provenance d'Égypte transitant par le point de passage de Salaheddin a atteint son plus haut

niveau depuis sa mise en opération en février 2018, en grande partie en raison de projets de construction financés par l'Égypte, plus de 5 000 camions étant entrés à Gaza au cours de la période. Les exportations de Gaza vers Israël passant par le point de passage de Kerem Shalom ont augmenté de 26 % par rapport à la période précédente. Fait notable, le transport de poisson vers la Cisjordanie a repris. Dans le même temps, les importations vers Gaza par le point de passage de Kerem Shalom ont légèrement diminué, avec en moyenne 192 camions par jour, contre 223 le mois dernier.

Les retards dans les approbations israéliennes pour l'entrée de matériaux dans le cadre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza ont entraîné des retards dans l'exécution de projets d'infrastructure de grande ampleur, tels que l'usine centrale de dessalement de Gaza. Il est essentiel de garantir l'approbation rapide de l'entrée de ces matériaux pour faire avancer d'importants projets de développement et conserver l'appui vital des donateurs pour ces projets.

Le 20 octobre, les autorités israéliennes ont commencé à mettre en œuvre une phase pilote de nouvelles réglementations régissant l'entrée des détenteurs de certains passeports étrangers en Cisjordanie. Les nouvelles règles ont été publiées dans le cadre d'une requête soumise à la Haute Cour de justice et sont beaucoup plus détaillées et plus spécifiques que celles utilisées par le passé.

Malheureusement, l'action humanitaire dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé se heurte toujours à des déficits de financement chroniques. En octobre, seulement 57 % des besoins du plan d'aide humanitaire avaient été satisfaits, alors que les Palestiniens du Territoire palestinien occupé sont confrontés à des pressions économiques supplémentaires et au risque d'insécurité alimentaire lié au coût de la vie.

En ce qui concerne la région, dans le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie a été dans l'ensemble respecté malgré plusieurs violations de l'Accord de 1974 sur le dégageant des forces par les deux parties, les Forces de défense israéliennes ayant notamment tiré à travers la ligne de cessez-le-feu vers la zone de séparation, et les forces armées syriennes maintenant une présence dans la zone de séparation. Je rappelle aux parties la nécessité de respecter les termes de l'Accord et de prévenir les risques d'escalade.

Je me félicite de la signature, le 27 octobre, par les Gouvernements libanais et israélien, d'un accord qui règle leur différend relatif à la frontière maritime, sous la médiation des États-Unis. C'est une évolution

importante et encourageante, et j'espère qu'elle favorisera une meilleure stabilité dans la région. Je souligne qu'il importe que le Liban forme un nouveau Gouvernement et élise un nouveau Président, conformément au cadre constitutionnel du pays.

Enfin, je voudrais revenir à mon point de départ. Il est urgent que toutes les parties prennent des mesures concrètes pour remédier à la situation sur le terrain. J'appelle les dirigeants israéliens et palestiniens à prendre conscience des enjeux et à adopter les mesures nécessaires pour rétablir le calme. Je tiens à répéter que ces efforts doivent bénéficier du plein appui de la communauté internationale. Toutefois, tant que les problèmes politiques fondamentaux n'auront pas été réglés, la méfiance et l'hostilité profondément enracinées continueront de croître. Je vois clairement que la frustration et la colère montent chez les Palestiniens après des décennies d'occupation israélienne. L'Autorité palestinienne a besoin de toute urgence de l'appui économique et de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour exercer pleinement son autorité, y compris pour assurer la sécurité dans les zones qu'elle contrôle. L'ONU continue de dialoguer activement avec toutes les parties concernées et est déterminée à accompagner les Palestiniens et les Israéliens pour régler le conflit en mettant fin à l'occupation et en concrétisant une solution des deux États sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux.

**Le Président** : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Gabon, pays frère, pour sa direction compétente du Conseil de sécurité et pour avoir organisé ce débat public. Nous avons écouté l'exposé de M. Wennesland.

Notre peuple, nos enfants et nos jeunes sont tués. Ils ne mourront pas en silence, et ils ne mourront pas en vain. La suite des événements relève de la responsabilité du Conseil de sécurité. Nous avons tout essayé. Nous avons frappé à toutes les portes, nous avons cherché toutes les voies menant à la liberté et à la dignité, à la justice et à la réparation, et à une paix et une sécurité partagées. Qui pense qu'il est judicieux de nous fermer toutes les portes au nez ? Ne se sont-ils pas demandé ce qui se passerait si nous arrivions à une impasse ? Nous ne ménageons aucun effort pour prouver qu'il existe une solution pacifique. À qui cela profite-t-il de prouver que

nous avons tort ? Comment expliquer à notre peuple que 75 ans après la Nakba, il doit encore attendre pour être libre ?

Chaque mouvement de libération aux côtés duquel nous avons combattu est aujourd'hui un État indépendant. Notre oppresseur, Israël, est devenu le cinquante-neuvième État Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1949 ; 73 ans et 134 États Membres plus tard, l'État de Palestine n'est toujours pas un État Membre de l'ONU.

Comment peut-on être en faveur de la solution des deux États et permettre à la Puissance occupante d'avoir un droit de veto sur notre droit à l'autodétermination, sur la reconnaissance de notre État et sur notre adhésion à l'Organisation ? La reconnaissance de la Palestine n'est pas une carte qu'on doit jouer au bon moment. Même si c'était le cas, il faut se rendre à l'évidence. Il n'y a plus de temps à perdre. C'est la mesure appropriée à prendre sur les plans politique, juridique et moral.

Imaginons que l'Europe ait décidé de ne pas reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) jusqu'à ce qu'Israël le fasse. Qui en aurait bénéficié ? Personne. Cela aurait été moralement injuste et politiquement injustifiable. En reconnaissant l'OLP, l'Europe et les États-Unis ont contribué de manière décisive à amener Israël à la reconnaître également. Israël tente de détruire l'État de Palestine. Le rôle de la communauté internationale est de le protéger, sinon, cela signifierait qu'elle renonce totalement à la solution des deux États.

Nous ne venons pas ici mois après mois et nous n'allons pas de capitale en capitale pour demander des armes offensives ou même défensives. Nous demandons une protection internationale pour notre peuple, une protection à laquelle il a droit. À quoi faut-il s'attendre si cette protection n'est pas accordée et si l'agression contre notre peuple se poursuit ? Israël tue, mutile, déplace, démolit, humilie et se demande ensuite ce qui pousse les jeunes Palestiniens à se transformer en lions.

Le représentant d'Israël ne cesse de demander à tous et à toutes de se mettre à la place d'Israël, ou devrais-je dire dans ses bottes militaires ? Il demande ce qu'ils feraient « si ». Je demande donc à tout le monde de se mettre à notre place, de porter nos chaussures déchirées, de sentir nos pieds fatigués par notre longue marche vers la liberté. Je voudrais demander à toutes les personnes présentes ici ce qu'elles feraient si leur pays était occupé, leurs terres volées et leur peuple opprimé, ou mieux encore, ce qu'elles ont fait quand ce fut le cas ? Je demande à tous et à toutes de revisiter leur propre histoire, qu'est-ce qu'ils ont fait ?

Il y a longtemps, nous avons dit qu'il était temps de vivre et de laisser vivre. Soit nous vivons côte à côte, soit, je le crains, nous mourrons côte à côte. Aidez-nous à vivre. Vous êtes membres du Conseil de sécurité ; appuyez cette option. Est-ce que le meilleur moyen d'assurer la sécurité est d'occuper des terres et de transférer 700 000 colons israéliens pour les coloniser ? Le meilleur moyen d'assurer la sécurité est d'imposer des blocus ou de tuer des civils palestiniens innocents, des enfants ? Le meilleur moyen d'assurer la sécurité est de semer le désespoir à tout vent ?

Je me dois de poser cette question : où s'arrête le droit d'Israël à la sécurité ? Israël exerce ce droit dans nos villes et nos villages, dans nos écoles et nos universités, dans nos mosquées et nos églises et dans nos propres maisons. Et où commence notre droit à la sécurité ? Où ? Quel acte Israël doit-il poser pour qu'on le nomme enfin pour ce qu'il est, l'agresseur ? Et si tous les peuples de la Terre ont le droit de se défendre, ce droit nous appartient, et non à ceux qui colonisent notre terre.

Nous avons choisi la voie de la paix et Israël a répondu par plus de violence, de colonialisme, d'annexion et d'agression. Mais je ne suis pas ici pour parler d'Israël. Israël est une puissance coloniale qui agit comme telle, s'empare illégalement de nos terres et persécute notre peuple. Je suis ici pour demander à la communauté internationale ce qu'elle fait à ce sujet et ce qu'elle attend pour agir.

Nous nous éloignons de toutes les décisions prises par le Conseil et de notre objectif commun. La communauté internationale a investi tant de temps, d'efforts et de ressources pour faire avancer la solution des deux États. Va-t-elle rester les bras croisés pendant qu'Israël détruit cette solution ? Je demande à la communauté internationale de ne pas faire semblant de ne pas voir ce qui remplacera la solution des deux États. Il ne faut pas avoir peur d'utiliser le mot apartheid, il faut avoir peur de ce que ce mot signifie dans la réalité pour les Palestiniens, aujourd'hui, et pour tout autre peuple, demain. Nombreux sont ceux qui utilisent ce mot à l'abri des regards et qui ne l'admettent pas en public. Si la communauté internationale ne peut même pas utiliser ce mot, comment peut-elle lutter contre cette réalité ?

Le rôle du Conseil n'est pas seulement de déterminer la voie à suivre ; il est de garantir que les États s'y engagent et continuent d'avancer jusqu'à ce qu'ils atteignent leur destination. Il ne s'agit pas d'adopter des résolutions et de permettre qu'elles soient violées pendant des décennies. Il ne s'agit pas seulement de dire

le droit mais aussi, et surtout, de le faire respecter. Si le Conseil ne peut pas ou ne veut pas le faire, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer les mesures qu'il faut prendre pour soutenir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à une paix juste et durable.

Notre ordre fondé sur le droit international n'a jamais envisagé une situation d'occupation perpétuelle. C'est pourquoi la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité ont réaffirmé que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible. C'est pourquoi on condamne l'annexion. C'est pourquoi le droit international humanitaire considère toutes les manifestations du colonialisme comme des infractions graves, et que le droit pénal les qualifie de crimes de guerre. C'est pourquoi l'agression est considérée comme le crime international suprême et la forme la plus illégale de recours à la force. Il se trouve qu'Israël commet de tels actes au vu et au su de tous et au mépris du monde et de la loi.

Si quiconque ici est convaincu qu'Israël ne commet pas de tels actes, mettons un terme à ce débat. Demandons plutôt à l'organe le plus compétent au monde de se prononcer. Tournons-nous vers la Cour internationale de Justice et laissons-la prendre une décision factuelle et juridique à cet égard. S'agit-il d'une occupation temporaire ou d'une annexion permanente déguisée ? Est-elle légale ou est-ce la manifestation la plus abjecte de l'acquisition d'un territoire par la force ? Est-elle intrinsèquement discriminatoire et délibérée ou non ? Si quelqu'un ici estime honnêtement que ce n'est pas le cas, demandons l'avis de la Cour.

Les peuples opprimés ne capitulent pas tout simplement. Ils n'attendent pas non plus que leur oppresseur décide un jour de faire ce qu'impose la morale, surtout lorsque tout autour d'eux confirme que leur oppresseur n'a aucune intention de changer de cap. Notre peuple regarde autour de lui et voit plus de colonies, plus de colons. Il voit des murs et des barrages, des maisons démolies et des familles déplacées. Partout où il regarde, il voit l'annexion, l'annexion qu'Israël a annoncée à Jérusalem il y a 40 ans et l'annexion qu'il a appliquée dans le reste de la Cisjordanie. C'est une annexion sans entrave, indéniable et inacceptable.

Nous savons que le monde reconnaît nos droits, nous savons que le Conseil les reconnaît. Mais se tenir à nos côtés doit aussi signifier s'opposer à l'occupation. Le puissant Conseil de sécurité a-t-il le courage de s'opposer à l'occupation ? S'il y a quelque chose de plus à faire, et les membres du Conseil savent qu'il y a

beaucoup plus à faire, qu'ils le fassent ! Qu'ils le fassent maintenant ! Qu'attendent-ils ? Près de 75 ans se sont écoulés depuis la Nakba. Près de 75 ans se sont écoulés depuis le début de l'occupation. Qu'attendent-ils ? Qu'ils le fassent, qu'ils allument une bougie maintenant, avant que l'obscurité ne prenne le dessus.

Que l'on en croie un homme qui est là depuis longtemps : nous sommes au bout du chemin. Une fois que nous aurons franchi ce seuil, on ne pourra plus revenir en arrière. C'est un saut dans l'inconnu, à l'exception d'un fait : d'autres effusions de sang nous attendent jusqu'à ce que nous soyons à nouveau en mesure de trouver le moyen d'aller de l'avant, peut-être dans des décennies. Notre peuple ne désespérera pas. Il ne reniera pas son identité nationale ni n'acceptera d'être soumis. Le peuple palestinien sera libre. Un jour ou l'autre. D'une manière ou d'une autre. Nous avons choisi la voie que le monde nous a dit être la meilleure, la voie que le Conseil nous a dit être la meilleure. J'exhorte les membres du Conseil à ne pas laisser Israël leur prouver qu'ils ont eu tort, pour notre bien et pour le leur.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Erdan** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le représentant palestinien. Nous avons tous lu ses lettres, ses centaines de lettres. Nous avons entendu le Président Abbas s'exprimer à la tribune de l'Assemblée générale il y a tout juste un mois (voir A/77/PV.10). Le message est le même. Il n'a pas changé. C'est un message de fausse victimisation, d'allégations mensongères d'oppression et d'agression fictive. Ici, à l'ONU, les Palestiniens brossent un tableau complètement détaché de la réalité. Pourtant, de nombreux membres de la communauté internationale choisissent de le croire. Pour voir au-delà des mensonges des Palestiniens, il suffit de regarder en dehors des murs de cette institution. Il suffit de regarder les faits sur le terrain.

Aujourd'hui, une fois de plus, nous entendons des mensonges flagrants. Le représentant palestinien qualifie Israël d'État colonial. Mais les Juifs vivent en Judée et en Samarie depuis des milliers d'années. On ne peut pas coloniser son propre foyer. Si ce que le représentant palestinien dit d'Israël est vrai, comment se fait-il qu'Israël ait signé six accords de paix avec nos voisins régionaux ? Non, c'est Israël qui est au milieu d'une vague de terreur. Rien que depuis le début de cette année, plus de 4000 attaques terroristes palestiniennes ont été perpétrées contre des Israéliens. Les attaques à la voiture-bélier, les jets de pierres, les bombardements,

les attaques à l'arme blanche, les fusillades, les roquettes et bien d'autres actes de violence palestinienne sont devenus une réalité pour des millions d'Israéliens. Cette réalité du terrorisme palestinien existe depuis des décennies, bien avant même la création d'Israël.

Nous approchons bientôt du soixante-quinzième anniversaire du plan de partage de l'ONU visant à créer un État juif aux côtés d'un État arabe, ce que mon ami ici présent a appelé la Nakba, alors qu'il s'agit d'une décision de l'ONU. Ce plan a été rejeté catégoriquement par les Palestiniens, et depuis lors, leur terreur contre les Israéliens s'est accrue de manière exponentielle. Je me demande souvent si, ici à l'ONU, nous nous souvenons tous de la décision historique de créer un État juif et un État arabe. Les membres du Conseil de sécurité se rappellent-ils qui a accepté le plan et qui l'a rejeté et a déclenché une guerre ? L'ampleur et la menace du terrorisme palestinien n'ont pas simplement augmenté d'elles-mêmes. C'est le résultat direct de décennies d'incitation et de haine. C'est la partie que le représentant palestinien oublie toujours de mentionner.

Plutôt que d'investir toutes ses ressources pour améliorer la vie de son peuple, l'Autorité palestinienne préfère encourager une culture de la haine et promouvoir la violence. Ce sont des générations de refus de reconnaître simplement le droit à l'existence d'un État juif qui empêchent réellement tout progrès, outre le fait que les Palestiniens sont divisés et que le Président Abbas ne représente même pas l'ensemble du peuple palestinien et ne contrôle pas Gaza.

L'Autorité palestinienne peut bien jouer la victime ici au Conseil. Pourtant, dans les rues de Naplouse et de Jénine, elle fait l'éloge des terroristes. La semaine dernière encore, le Premier Ministre palestinien Mohammad Shtayyeh a rendu visite aux familles de terroristes à Jénine, encourageant la violence et promouvant l'incitation. Il y a quelques jours à peine, la Ministre palestinienne de la santé, Mai Al-Kaila, a exprimé son admiration et son respect pour les membres de l'organisation terroriste Lion's Den (la Tanière aux lions). Mais cela ne devrait pas être une surprise. Après tout, leur président, le Président Abbas, tout comme son prédécesseur Yasser Arafat, a exprimé très clairement ses opinions sur la terreur et l'incitation. Qu'il s'agisse de financer des terroristes par le biais de sa politique tordue du « payer pour tuer » ou de faire fréquemment l'éloge des martyrs, la culture palestinienne de la haine vient vraiment du sommet. Et lorsque cette incitation arrive jusqu'à la base, ce sont des Israéliens innocents qui en paient le prix ultime.

Les dirigeants palestiniens ont passé de nombreuses années à répéter leurs allégations sans fondement sur la scène internationale. Pourtant, dans le même temps, ils refusent systématiquement de s'asseoir à la table des négociations avec Israël et ont rejeté tous les plans de paix qui leur ont été présentés, que ce soit par Israël ou par les présidents des États-Unis, des deux partis.

La paix ne peut être obtenue que par des négociations directes et des concessions mutuelles – je le répète – mutuelles. Mais c'est un fait que les Palestiniens refusent d'accepter. Nous avons tous entendu le Président Abbas lorsqu'il s'est exprimé devant l'Assemblée générale le mois dernier, lançant une fois de plus des campagnes unilatérales pour obtenir le statut de membre à part entière ou d'État de facto tout en contournant la table des négociations. Ce n'est pas le chemin de la paix. Cela ne fait qu'empirer les choses. Néanmoins, cette institution refuse de voir ces faits. L'ONU et ses organes préfèrent rester empêtrés dans le tissu de mensonges des Palestiniens. Mais le pire est que cette institution a adopté l'approche dangereuse et unilatérale des Palestiniens. L'ONU, ses organes et de nombreux États Membres préfèrent diaboliser Israël, en rejetant sur une seule partie la responsabilité de tous les aspects du conflit. Le Conseil des droits de l'homme, qui est partial, concentre par exemple des ressources absurdes disproportionnées sur les condamnations d'Israël à lui seul. Israël s'est même vu consacrer un point permanent à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme, ce qui garantit que chacune de ses sessions est l'occasion de dénigrer l'État juif.

Le rapport de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (voir A/77/328), qui a été présenté hier à la Troisième Commission, est une nouvelle preuve des préjugés hostiles à Israël et de l'antisémitisme du Conseil des droits de l'homme. Ces deux prochaines semaines, presque toutes les commissions se prononceront sur des projets de résolution partiels, hostiles à Israël. Ce train de projets de résolution, la série palestinienne, prend pratiquement toutes les questions dont cette institution s'occupe et trouve un moyen de les aborder en condamnant Israël. Or, chaque année, il est choquant de voir que ces projets de résolution biaisés, remplis de mensonges, sont adoptés à une large majorité. La liste des pratiques anti-israéliennes à l'ONU est vraiment sans fin.

L'obsession de cette institution à concentrer toute la condamnation sur un camp, à savoir Israël, n'est pas seulement une partie du problème : c'est le problème. L'approche partielle qui consiste à blâmer exclusivement l'État juif envoie le message que les Palestiniens n'ont

pas à faire la moindre concession. Si Israël est toujours en tort, pourquoi devraient-ils renoncer ne serait-ce qu'à une seule exigence ? Ce n'est pas ainsi que l'on parvient à la paix. En fait, cela rend la paix impossible. En continuant sur la voie unilatérale qui penche pour les Palestiniens, l'ONU, ses organes et beaucoup d'États Membres perpétuent directement le conflit. La seule manière d'en sortir consiste à cesser de reprocher à Israël tous les problèmes de la région. Quand on accuse uniquement Israël, on récompense les Palestiniens de leur incitation à la haine et de leur terrorisme, et les chances d'arriver à la paix diminuent.

Si la partialité de cette institution ne fait que perpétuer le conflit, elle détourne aussi l'attention de la plus grande menace qui pèse sur le Moyen-Orient, et même sur le monde. Depuis des années, Israël dit que l'Iran est le plus grave des dangers pour le Moyen-Orient. Il semble toutefois que nos avertissements ne soient pour l'essentiel pas entendus. Aujourd'hui, la menace iranienne ne pourrait pas être plus évidente, mais nous sommes encore ici à débattre des mensonges et des condamnations des Palestiniens.

Peut-être que l'Iran menace publiquement Israël d'annihilation, mais ceux qui souffrent le plus de la cruauté et de la terreur des ayatollahs, ce sont les Iraniens. Ces deux dernières semaines, le régime iranien meurtrier n'a pas été en mesure de cacher sa vraie nature. Le monde entier a pu voir son vrai visage, et ce qu'il a d'inhumain est clairement indéniable. Le régime opprime les femmes, et il les assassine quand elles ne portent pas correctement le voile. Lorsque le peuple iranien manifeste contre cette brutalité, la répression prend la forme de tirs à balles réelles. Des centaines de manifestants ont été tués, y compris des enfants, et des milliers d'autres ont été arrêtés. Combien faut-il encore voir mourir d'Iraniens innocents aux mains des ayatollahs pour que l'on réagisse ?

Le régime laisse son propre peuple mourir de soif à Ispahan, tandis qu'il finance le terrorisme dans le monde entier. L'Iran exécute des milliers de ses citoyens, et ceux qui ne sont pas exécutés, tués par la police, torturés, emprisonnés ou passés à tabac sont privés de leurs droits les plus fondamentaux. Il n'est pas surprenant que des sanctions économiques, je répète : des sanctions économiques, ne dissuadent pas des dictateurs si cruels et assoiffés de sang. Nous voyons tous à quel point les ayatollahs sont vicieux avec leur propre peuple, mais leurs tentacules de terreur s'étendent bien au-delà des frontières de l'Iran. Ils sont un danger pour nous tous.



Outre la menace constante qu'il fait peser sur le commerce et les itinéraires maritimes, et nous nous souvenons tous de l'attaque de 2021 contre le pétrolier *Mercer Street*, au cours de laquelle des membres d'équipage britanniques et roumains ont été tués, l'Iran est aussi le premier parrain du terrorisme dans le monde. Le régime verse des milliards de dollars à des supplétifs terroristes, qui sont répartis dans toute la région et au-delà.

Entre le Hamas et le Jihad islamique à Gaza et le Hezbollah au Liban, grâce au financement iranien, des centaines de milliers de roquettes sont actuellement pointées vers des villes et localités israéliennes. Au Yémen, en apportant son soutien et en fournissant illégalement des armes aux houthistes, l'Iran contribue à menacer à la fois des infrastructures critiques et des civils innocents dans tous les États du Golfe. Toutefois, il ne se sert pas seulement de supplétifs terroristes pour causer la destruction. Il s'appuie également sur sa propre armée. Le Corps des gardiens de la révolution islamique a récemment lancé une attaque contre des Kurdes, en Iraq, tuant ou blessant des dizaines de civils. Néanmoins, la menace la plus grave tient au fait que l'Iran galope à toute vitesse vers les armes nucléaires.

Depuis que les négociations ont débuté pour renouveler l'accord sur le nucléaire, il est clair que l'objectif de l'Iran est de traîner des pieds tout en continuant de développer ses capacités nucléaires militaires. Entre ses centrifugeuses de plus en plus sophistiquées et son stock croissant d'uranium hautement enrichi, l'Iran est plus près que jamais d'acquérir des armes de destruction massive. Imaginons seulement à quel point les supplétifs terroristes de l'Iran se sentiront pousser des ailes lorsqu'ils pourront opérer librement sous le parapluie nucléaire des ayatollahs.

Cependant, l'agression de l'Iran s'étend bien au-delà du Moyen-Orient. N'être que la source de tous les maux régionaux ne lui suffit pas ; l'Iran a de bien plus hautes aspirations. La récente attaque intrépide que l'Iran a lancée contre la cyberinfrastructure de l'Albanie est une nouvelle preuve que nul n'est à l'abri des visées destructrices des ayatollahs. Le régime terroriste voyou veut exporter sa révolution chiite radicale dans le monde entier. À présent, il fait aussi des ravages en Ukraine.

Aujourd'hui, tous les membres doivent comprendre qu'on ne peut pas croire le moindre mot de ce que disent les dictateurs iraniens sanguinaires. Alors que nous parlons, des drones d'attaque iraniens volent dans le ciel au-dessus de l'Europe, semant le chaos. Pas

plus tard que cette semaine, en visite aux États-Unis, le Président d'Israël a fourni au Président Biden des preuves irréfutables que les drones opérant en Ukraine sont d'origine iranienne. Il n'y a plus l'ombre d'un doute que des armes iraniennes sont maintenant utilisées en Europe. Pourtant, les ayatollahs continuent de nier frontalement la vérité. Ils nous mentent en nous regardant droit dans les yeux.

Il y a de quoi gravement s'inquiéter, notamment pour ceux qui pensent que rejoindre le Plan d'action global commun est toujours une bonne idée. Si les Iraniens persistent à mentir au sujet de leurs drones, je peux assurer au Conseil qu'ils mentent également au sujet de leur programme nucléaire et de ses objectifs. Quel intérêt y a-t-il à négocier un accord sur le nucléaire, ou quoi que ce soit d'autre, avec des menteurs pathologiques, en particulier quand il s'agit d'un accord à si courte vue qui expirera dans quelques années à peine ? Quoi qu'il en soit, soyons clairs : accord ou non, le régime iranien poursuivra ses ambitions nucléaires meurtrières.

Il n'y a qu'une façon de convaincre le régime d'abandonner la course à la bombe atomique : une menace militaire crédible. Cela a fonctionné en 2003 et cela fonctionnera encore aujourd'hui. Seule une menace militaire crédible, qui mette en danger le règne des ayatollahs, peut nous prémunir du risque que nous courrons si l'Iran devient un État dit « du seuil nucléaire ».

Nous n'aurons pas la paix tant que les forces extrémistes cruelles et dangereuses de notre région n'auront pas été découragées. Malheureusement, au Moyen-Orient, la paix ne s'obtient que par la force. Le jour où le Conseil comprendra et intégrera cette leçon importante sera celui où la paix se répandra enfin sur toute la région. Comme ces débats mensuels le prouvent, hélas, les échanges de vues sur des différends futiles en Israël ne nous rapprochent pas de la réconciliation. Prenons un peu de recul. Il est temps d'évacuer tous les mensonges et toutes les déformations qui font perdre tant de temps au Conseil pour nous concentrer sur les questions pressantes qui doivent nous occuper. C'est la seule manière d'assurer un avenir de paix et de stabilité pour le Moyen-Orient et pour le monde.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Tout d'abord, je tiens à exprimer notre profonde préoccupation au sujet de la situation en matière de sécurité en Cisjordanie. Cette année est en passe de devenir la plus meurtrière pour les Palestiniens de Cisjordanie depuis 2006. Nous observons un pic de violence extrêmement inquiétant dans plusieurs villes de Cisjordanie, ainsi qu'une forte augmentation du nombre de morts et de blessés, tant côté palestinien que côté israélien, y compris parmi les enfants. Rien que le mois dernier, au moins 23 Palestiniens et quatre Israéliens ont été tués, et les attaques commises par des extrémistes violents sont en hausse.

Nous appelons les autorités israéliennes et palestiniennes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher de telles violences. Cela signifie que les forces de sécurité des deux côtés doivent s'abstenir de prendre des mesures non coordonnées qui nuisent à la coopération déjà mise à rude épreuve. Comme le Président Biden l'a clairement indiqué, les Israéliens et les Palestiniens méritent les uns autant que les autres de vivre dans la sûreté et la sécurité. Les deux peuples méritent de jouir dans une même mesure de la liberté, de la dignité et de la justice.

Tout comme nous avons appelé l'Autorité palestinienne à faire davantage pour prévenir les attaques, nous appelons également Israël à consacrer les mêmes ressources et la même énergie à la prévention des attaques violentes contre les Palestiniens et à la conduite d'enquêtes sur toutes ces attaques. Tous les auteurs d'attaques scandaleuses doivent en répondre. Le monde doit voir que les arrestations, les condamnations et les sanctions sont exécutées sans parti pris.

Alors que les travaux des commissions approchent de leur point culminant, nous nous retrouvons une fois de plus face à un nombre disproportionné de projets de résolution qui se focalisent injustement sur Israël. Ces activités et projets de résolution de parti pris ne font que détourner notre attention et ne contribuent nullement à améliorer la situation sur le terrain. Ces textes obsolètes ne reflètent pas l'évolution des réalités sur le terrain, notamment les nouvelles possibilités de coopération inaugurées par les Accords d'Abraham et d'autres accords de normalisation.

En même temps, nous savons que le peuple palestinien a besoin d'un horizon politique, et qu'il le mérite, et qu'il a besoin d'espoir. Au lieu de nous contenter d'approuver les yeux fermés ces résolutions de l'Assemblée générale, nous devons tous réfléchir à la manière de faire avancer collectivement la cause de la paix.

Malgré nos profondes inquiétudes quant aux conditions de sécurité sur le terrain, il nous semble également important de souligner les progrès réels. Le 11 octobre, après des mois de médiation des États-Unis, les Gouvernements israélien et libanais ont conclu un accord pour mettre officiellement fin à leur différend relatif à la frontière maritime et établir une frontière maritime permanente entre les deux pays. Cet accord garantit les intérêts des deux pays et ouvre la voie à une région plus stable et plus prospère. Les États-Unis saluent les efforts déployés par Israël et le Liban pour parvenir à cet accord historique.

L'accord met en évidence la vision du Président Biden pour le Moyen-Orient : une région plus sûre, plus intégrée et plus prospère, grâce à la diplomatie et à la coopération. Le groupe de travail du Forum du Néguev offre une occasion similaire aux pays de la région de mettre leurs désaccords de côté et d'œuvrer à la sécurité et à la prospérité communes.

Soyons clairs : bien que ces accords de paix régionaux ne puissent se substituer à la paix israélo-palestinienne, nous pensons qu'il est possible de tirer parti de la dynamique créée par ces initiatives pour progresser vers une solution négociée prévoyant deux États. Tant les Israéliens que les Palestiniens doivent rester attachés à l'idée selon laquelle tous les peuples ont droit à la sécurité, à la justice, à la dignité et à la démocratie. Il incombe aux deux parties d'œuvrer de bonne foi à la réalisation de la vision de deux États pour deux peuples. Dans cette optique, nous pensons qu'il est essentiel qu'Israël et l'Autorité palestinienne s'abstiennent de toute action unilatérale qui compromette cette vision.

Il ne sera pas facile de progresser. Mettre de côté des décennies de doléances demande du courage et de la patience, mais c'est la seule façon d'aller de l'avant. Il n'existe pas de raccourci vers la paix.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé et de l'action qu'il mène pour garantir un règlement à l'amiable du conflit au Moyen-Orient en ce qui concerne la question de Palestine.

Le Ghana prend acte des efforts diplomatiques positifs et audacieux récemment déployés par Israël pour améliorer ses relations avec ses voisins et d'autres pays de la région du Moyen-Orient. Nous nous félicitons de l'accord historique conclu hier avec le Liban pour délimiter et réglementer les droits des deux pays sur les réserves de gaz situées le long de leur frontière maritime commune. Nous espérons que ce rapprochement

ouvrira la voie au lancement d'autres initiatives par les deux parties, qui permettront de normaliser les relations bilatérales entre les deux pays.

Nous saluons les efforts du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui a contribué à la négociation de cet accord historique. Nous sommes convaincus que les dirigeants doivent faire preuve d'audace pour investir dans la paix et nous encourageons les deux pays et tous leurs voisins à œuvrer en faveur des relations de bon voisinage et de la préservation de la bonne volonté qui a vu le jour au Moyen-Orient, une région qui revêt une importance géopolitique et économique stratégique pour ses États et pour le monde entier.

Il est regrettable que les conditions de sécurité au Moyen-Orient ne se soient guère améliorées depuis notre dernière séance (voir S/PV.9139). Au contraire, la violence entre Israéliens et Palestiniens dans le nord de la Cisjordanie s'est intensifiée au cours du mois dernier. Cette période a été marquée par des opérations israéliennes quasi quotidiennes visant à éliminer des militants après une vague d'attaques meurtrières contre des Israéliens. Il y a également eu une explosion du nombre d'arrestations et de raids, principalement à Naplouse et dans le camp de réfugiés de Jénine.

Comme nous l'avons déclaré par le passé, nous condamnons tous les actes de violence, l'emploi de la force et les actions unilatérales de la part des deux parties. Nous ne pensons pas que la violence puisse contribuer à régler le conflit au Moyen-Orient et exhortons tous les groupes militants à canaliser leur énergie en direction d'un processus politique solide qui puisse apporter la paix tant attendue, condition préalable à la prospérité et à la stabilité de la région.

Nous appelons les deux camps et toutes les parties prenantes à prendre immédiatement des mesures pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction, les meurtres et les violations des droits de l'homme, commis en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme nous le savons tous, l'État d'Israël organisera, dans quelques jours, sa cinquième élection en trois ans et demi. Nous ne doutons pas que la vision de la solution des deux États, qui est largement reconnue et acceptée comme la solution au conflit prolongé, continuera d'être respectée en tant qu'expression du consensus de la communauté internationale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre conviction que l'insécurité croissante au Moyen-Orient n'est pas de bon augure pour un règlement pacifique du conflit. Nous appelons les deux parties à exercer la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'aggraver les tensions et de porter atteinte à la paix et à la confiance mutuelle dont on a besoin de toute urgence pour stabiliser la situation et inverser les tendances négatives sur le terrain.

Nous demandons instamment au Conseil et à la communauté internationale dans son ensemble d'être constructifs et de maintenir les parties engagées, car leurs efforts de bonne foi sont indispensables pour régler ce conflit qui dure depuis des décennies.

**M<sup>me</sup> Moran** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé, l'assure du ferme appui de l'Irlande à son action, et souligne qu'il importe que toutes les parties continuent de faciliter ses efforts.

Comme l'a souligné le Coordonnateur spécial Wennesland, la situation dans le Territoire palestinien occupé est extrêmement grave. Aujourd'hui, je voudrais axer mon intervention sur trois questions : la nécessité de désamorcer la situation et de protéger les civils ; la nécessité de mettre fin aux implantations israéliennes et à la violence des colons ; et la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité.

Comme le Coordonnateur spécial l'a dit, cette année est en passe de devenir l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à recenser les décès en 2005. Les répercussions de cette situation sur les enfants sont particulièrement inquiétantes. Les conditions de sécurité en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, se sont fortement détériorées. Nous sommes préoccupés par le fait que les affrontements entre les forces israéliennes et les Palestiniens éclatent souvent en réponse à des attaques de colons ou à des incursions des forces de sécurité israéliennes dans des villages palestiniens. Certaines informations relatives à des cas récents suggèrent que les personnes tuées ne semblaient présenter aucune menace concrète ou imminente justifiant le recours à la force létale. Cela suscite de sérieuses préoccupations quant à un emploi excessif de la force.

Les restrictions à la circulation imposées par les forces de sécurité israéliennes nous inquiètent. Certes, ces restrictions ont été globalement levées dans le camp

de réfugiés de Chouafat et, plus récemment, à Naplouse, mais elles sont restées en place pendant de longues périodes dans les deux cas. Ces restrictions entravent lourdement l'accès de populations entières à des services de base, tels que les soins de santé, l'éducation, l'approvisionnement en nourriture et la collecte des déchets ; ainsi, dans le cas de Naplouse, 200 000 personnes étaient concernées.

Nous sommes également très préoccupés par la récente entrée en vigueur de nouvelles règles régissant les procédures d'entrée des étrangers en Cisjordanie, qui pourraient être incompatibles avec les responsabilités qu'Israël, Puissance occupante, doit assumer en vertu du droit international.

Nous nous félicitons que le Premier Ministre israélien ait appuyé la solution des deux États à l'Assemblée générale, le mois dernier (voir A/77/PV.8). Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de prendre des mesures concrètes qui contribuent à réaliser cette aspiration.

Le fait qu'Israël continue d'appuyer et d'étendre les colonies de peuplement porte atteinte aux paramètres convenus pour une solution prévoyant deux États. L'Irlande appelle de nouveau Israël à mettre fin à ses activités de peuplement. Elles sont illégales au regard du droit international et constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement inquiets de la forte augmentation des violences armées et coordonnées imputables aux colons dans certaines pans de Cisjordanie, notamment dans la ville de Houara et dans certaines zones de Naplouse.

Alors que commence la cueillette des olives, l'Irlande appelle les autorités israéliennes à agir d'urgence pour garantir que les Palestiniens qui vivent et cultivent en Cisjordanie occupée puissent mener leurs activités quotidiennes sans crainte de subir violence ou intimidation.

En ce qui concerne la bande de Gaza, il est positif qu'Israël ait augmenté de 15 000 à 16 000 le nombre de permis de travail quotidiens, mais nous notons que la grande majorité des habitants de la bande de Gaza ne sont pas habilités à demander des permis de sortie israéliens.

La réconciliation entre les factions palestiniennes est cruciale. La signature de la Déclaration d'Alger pour la réconciliation palestinienne est une étape positive. Nous appelons l'Autorité palestinienne à y donner suite avec des élections ouvertes à tous, qui sont primordiales pour le renouveau et la légitimité démocratiques. Nous appelons également les autorités israéliennes à

s'acquitter de leur obligation de pleinement faciliter le processus démocratique, y compris à Jérusalem-Est.

L'Irlande condamne le meurtre de deux soldats israéliens à des points de contrôle à Naplouse et Jérusalem-Est ce mois, ainsi que l'agression à l'arme blanche de deux citoyens israéliens cette semaine. Nous déplorons tout particulièrement les attaques visant des civils innocents en Israël ou dans le Territoire palestinien occupé.

L'Irlande demande que le principe de responsabilité soit appliqué à chaque fois qu'un civil est tué et, en particulier, qu'une enquête indépendante soit menée sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh.

L'Irlande reste attachée à la solution des deux États, seule perspective viable qui permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre dans la paix. Dans ce contexte, l'Irlande souligne qu'il faut préserver le statu quo sur les Lieux saints à Jérusalem, et nous reconnaissons le rôle de gardien joué par le Royaume hachémite de Jordanie à cet égard.

En outre, une solution juste et durable doit être trouvée pour les réfugiés palestiniens dans toute la région. L'Irlande et l'Union européenne continuent d'appuyer l'action vitale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, indispensable à la stabilité de la région.

Pour terminer, je remercie le Coordonnateur spécial de ses informations actualisées sur l'ensemble de la région. L'Irlande accueille favorablement l'annonce selon laquelle les Gouvernements libanais et israélien ont trouvé un accord pour régler le différend relatif à leur frontière maritime, et nous saluons le rôle joué par les États-Unis et la France à cet égard. L'Irlande, qui fournit de longue date des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, estime que ce fait nouveau est propre à apporter une contribution positive à la stabilité et à la prospérité des peuples libanais et israélien. Cela prouve qu'il est possible de régler des questions difficiles. L'Irlande espère que ces progrès encourageront également la formation d'un gouvernement au Liban, ainsi que l'élection d'un nouveau président.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé circonstancié sur la situation au Moyen-Orient, dans le contexte du processus en cours au Moyen-Orient.

Nous venons d'entendre la déclaration émouvante de l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'ONU, M. Riyad Mansour, déclaration qui n'a

pas pu laisser indifférent quiconque se soucie réellement du sort du peuple palestinien et souhaite que les États palestinien et israélien puissent vivre dans une coexistence pacifique.

Le Conseil a véritablement une dette envers les Palestiniens. Les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale ne sont pas mises en œuvre depuis des décennies. On se demande pourquoi ceux qui, dans les faits, les ont sabotées ne le signalent pas. Nous pensons qu'il est plus que temps que le Conseil prenne des mesures pour remédier à cette situation inacceptable.

Le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient a pour toile de fond une nouvelle intensification des affrontements en Israéliens et Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, c'est-à-dire en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et autour de la bande de Gaza, ce qui a donné lieu à des échauffourées sanglantes et fait de nombreuses victimes.

Presque tous les jours, on apprend que des civils ont été tués dans le cadre des raids dits antiterroristes menés par Israël. Des victimes sont aussi à déplorer dans les rangs des soldats israéliens. Cette évolution est des plus préoccupantes. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à renoncer immédiatement à la violence et aux actes de provocation.

Ce n'est pas la première fois que de telles flambées de violence se produisent. Cette récurrence de la violence est notamment imputable aux mesures unilatérales prises en premier lieu par Israël, qui créent des faits accomplis sur le terrain, comme la construction de colonies dans le territoire occupé, l'expulsion de Palestiniens, la destruction de leurs maisons et la confiscation de leurs biens, les arrestations arbitraires et le fait que l'armée israélienne semble avoir carte blanche pour recourir la force.

La situation actuelle résulte de l'impasse dans laquelle s'enferme depuis de nombreuses années le règlement du conflit au Moyen-Orient. Les États-Unis et l'Union européenne portent une grande part de responsabilité dans cet état de fait tragique. En invoquant la nécessité de donner la priorité à d'autres crises, Washington et Bruxelles tentent de détourner l'attention de la communauté internationale des conflits régionaux graves, notamment celui qui revêt la plus grande importance pour le Moyen-Orient : le conflit israélo-palestinien. Les échanges au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, mécanisme diplomatique sans équivalent entériné par les résolutions du Conseil de sécurité, se sont taris petit à petit. Notons que ce n'est pas la première fois que cela se produit. Nos collègues trouvent toujours des excuses pour expliquer pourquoi, une fois de plus, ils ne

sont pas prêts à œuvrer sérieusement à l'instauration de la paix entre les Palestiniens et les Israéliens.

La position de la Russie reste cohérente et inchangée : une solution fiable et de long terme à la question palestinienne passe impérativement par la solution des deux États entérinée par l'ONU, grâce à laquelle la Palestine et Israël coexisteront dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967. À cet égard, les préoccupations d'Israël en matière de sécurité doivent être entendues.

Nous n'acceptons pas les tentatives de déroger à ce principe ou de le remplacer par d'autres concepts douteux, telles qu'une patrie de substitution ou une paix économique pour les Palestiniens. Ces idées sont promues par ceux qui nourrissent le projet de plonger le Moyen-Orient dans le chaos et de mettre un coup d'arrêt à la dynamique régionale tendant à privilégier le dialogue pour régler des problèmes de longue date.

Les opposants au processus de paix tirent activement parti de l'enlisement du règlement politique depuis des années, et utilisent le statu quo actuel pour donner lieu à des faits accomplis unilatéraux sur le terrain. La violence, associée aux politiques de peuplement et aux tentatives de modifier unilatéralement le statut des Lieux saints à Jérusalem, ne fait qu'aggraver la situation. La possibilité de créer un État palestinien indépendant et d'un seul tenant est ainsi compromise.

Selon nous, un moyen de sortir de ce cercle vicieux réside dans la reprise immédiate des pourparlers palestino-israéliens, dont nous soulignons la nécessité depuis longtemps, et dans le rétablissement de la coopération internationale. Des négociations directes entre les parties doivent également permettre de régler d'autres questions relatives au statut final, notamment concernant les réfugiés et les ressources en eau. Sur une note plus positive, nous prenons acte de la récente décision des factions palestiniennes réunies à Alger de poursuivre sur la voie de l'unité nationale. Nous y voyons une étape importante et la confirmation de la volonté des Palestiniens d'engager des négociations sur la base d'une position commune. Nous sommes prêts à aider les Palestiniens et les acteurs régionaux à cet égard.

Par principe, nous sommes attachés à des efforts collectifs. Par ailleurs, à titre national, nous sommes déterminés à faire fond sur les contacts étroits que nous avons noués avec les parties et tous les pays de la région pour poursuivre les efforts visant à améliorer la situation au Moyen-Orient et à régler les problèmes de la région, conflit israélo-palestinien compris.

Nous avons été surpris d'entendre aujourd'hui le Représentant permanent d'Israël affirmer catégoriquement que des drones iraniens sont utilisés en Ukraine, et que leur emploi serait avéré. Nous y voyons une tentative de faire pression sur le Conseil de sécurité et le Secrétariat et d'imposer son point de vue à la communauté internationale comme étant le verdict final. Nous avons déjà rejeté, et rejetons encore catégoriquement, de telles allégations.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme nous l'a dit le Coordonnateur spécial Wennesland, les conditions de sécurité se dégradent de façon de plus en plus inquiétante en Cisjordanie. Il est d'une importance cruciale que toutes les parties prennent de toute urgence des mesures pour apaiser les tensions, condamner toute incitation à la violence et éviter une nouvelle escalade. Le cycle de la violence continue de faucher de nombreuses vies. Nous sommes alarmés par le nombre de Palestiniens tués en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, par les forces de sécurité israéliennes, dont six mineurs ce mois-ci. Les enquêtes doivent être transparentes et complètes. Là où il y a emploi excessif de la force, les responsables doivent être tenus de rendre des comptes.

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation de la violence palestinienne, qui a coûté la vie à deux soldats des Forces de défense israéliennes (FDI), tués par balle par des Palestiniens ce mois-ci. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à prendre des mesures immédiates pour réduire les tensions.

Nous soulignons également qu'il importe d'assurer l'accès des organisations d'aide humanitaire et de développement, y compris dans les camps de réfugiés palestiniens, même en période d'instabilité.

Des mesures supplémentaires doivent également être prises pour lutter contre la violence des colons, qui a touché des soldats des FDI. Mais cette violence touche également les Palestiniens au quotidien dans toute la Cisjordanie, notamment pendant la période de récolte des olives. Le Gouvernement israélien doit mettre fin à la culture de l'impunité et traduire les responsables en justice.

Ayant célébré ce mois-ci le dixième anniversaire de la Journée internationale de la fille, nous devons tous nous rappeler le rôle crucial que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la région, notamment en fournissant des services d'éducation et de santé aux femmes et aux filles. Cependant, alors que les filles dans les territoires

palestiniens occupés ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons et représentent environ 60 % des diplômés palestiniens, il faut accorder une attention urgente et sérieuse au fait que les taux d'emploi restent faibles, avec seulement 13 % des femmes de plus de 25 ans ayant un emploi. Le Royaume-Uni continue d'appuyer fermement l'UNRWA et reconnaît son importance en tant que force humanitaire et stabilisatrice indispensable. Nous pensons qu'il est souhaitable que des efforts soient faits pour améliorer la situation financière préoccupante de l'UNRWA, sans quoi sa capacité à fournir des services vitaux sera menacée dans le courant de l'année.

Il est urgent que les parties engagent un dialogue constructif et collaborent pour faire face à la détérioration de la situation en Cisjordanie. Nous travaillons en étroite collaboration avec les parties à cette fin, et saluons les efforts du Coordonnateur spécial pour favoriser la désescalade et veiller à ce que davantage soit fait pour inverser les tendances négatives sur le terrain.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de nous avoir informés des derniers événements survenus sur le terrain.

Nous restons profondément préoccupés par la dégradation des conditions de sécurité en Cisjordanie et à Jérusalem. L'escalade des tensions et les flambées de violence qui engendrent des destructions et font des victimes, surtout parmi les civils innocents, sont toujours source de douleur et de désespoir, ce qui est tout l'inverse de ce dont les gens ont besoin et de ce que nous attendons. La violence et ses conséquences restent un des plus grands obstacles à toute perspective de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. C'est pourquoi il est primordial d'appuyer tous les efforts, d'éviter toute nouvelle escalade et de contribuer à rouvrir un horizon politique propice aux pourparlers de paix afin de créer les conditions d'une paix juste et durable.

Sans horizon politique, il n'y a pas d'espoir. Sans espoir, nous sommes condamnés à regarder la spirale de la violence contribuer à ce que les Israéliens et les Palestiniens s'éloignent davantage les uns des autres et compliquer davantage l'instauration de la confiance et le travail en faveur de la paix et de la coexistence entre les deux peuples. Nous appelons les deux parties à cesser de prendre des mesures unilatérales qui attisent les tensions et à s'engager dans la voie de la désescalade. Garantir les droits de chacun et la protection des civils doit être une priorité en toutes circonstances. L'engagement des dirigeants israéliens et palestiniens à œuvrer en faveur de la solution des deux États est très

encourageant. Nous réaffirmons notre appui à la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem pour future capitale des deux États.

Nous appuyons fermement toutes les initiatives sincères qui mettent les parties sur la bonne voie pour concrétiser les aspirations des Israéliens à vivre libres de la terreur et dans la sécurité, et celles des Palestiniens à vivre dans leur propre État. À cet égard, la réconciliation et l'unité entre les factions palestiniennes clairement favorables à la solution des deux États, par la paix et la négociation et non par la violence, peuvent aider à avancer sur le chemin d'une paix et d'une prospérité égales et de mêmes droits pour les deux nations et d'un dénouement juste et durable.

La violence engendre la violence, ce qui mène à une impasse. Nous l'avons vu à maintes reprises. Le cycle meurtrier sans fin doit être rompu, et nous pouvons mettre fin à la violence par la négociation, le dialogue et la diplomatie, mais aussi avec et grâce à une vision. L'accord maritime entre Israël et le Liban, conclu sous la médiation des États-Unis, est un exemple clair des résultats que peut apporter la diplomatie. La diplomatie éloigne les armes. En matière de diplomatie et de dialogue, il n'y a jamais que des gagnants, pas de perdants. C'est pourquoi rien ne remplacera jamais le dialogue, qui reste le meilleur moyen de parvenir à la stabilité et à la prospérité dans la région.

Si nous sommes favorables au dialogue, à la compréhension et à toute mesure permettant d'améliorer la situation dans la région, nous devons veiller à être intransigeants vis-à-vis des comportements transgressifs. Les tirs aveugles de roquettes sur Israël par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes terroristes sont inacceptables et doivent être fermement condamnés par tous. Mais nous devons également dénoncer et condamner ceux qui les assistent dans ces comportements. Nous condamnons avec la plus grande fermeté le rôle déstabilisateur que joue l'Iran dans la région et au-delà. L'argent et l'appui fournis par l'Iran continuent d'entretenir la violence par le biais de ses supplétifs dans la région. Actuellement, comme nous le savons, en violation flagrante de la résolution 2231 (2015), des drones iraniens transférés illégalement tuent des civils et détruisent des infrastructures civiles en Ukraine. Et lorsque l'Iran n'envoie pas de drones tueurs, il a recours à des cyberattaques massives contre les infrastructures critiques de pays pacifiques.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les actions particulièrement répressives du régime iranien contre sa propre population. Ce n'est pas la première fois. Chaque fois que les Iraniens demandent plus de liberté et de droits, ils se heurtent à une répression brutale. Mais cette fois-ci, le génie est sorti de la bouteille. Le régime répressif ne pourra pas tuer toutes ces femmes qui ne demandent qu'à vivre leur vie dans la dignité, et les nombreuses autres qui les soutiennent. Si l'histoire nous enseigne bien une chose, c'est que, malgré tout, la liberté finit par triompher, et l'Iran ne fera jamais exception. Si le régime reste muré dans le passé et dans l'obscurantisme, sa population, le peuple iranien, et en particulier les jeunes et les femmes, est déjà tournée vers l'avenir.

Étant originaire d'un pays où l'harmonie entre les religions est une institution, je ne peux manquer de rappeler combien il importe de maintenir la coexistence pacifique de toutes les religions et de leurs fidèles. À cet égard, nous renouvelons notre appel au maintien du statu quo des Lieux saints, et saluons le rôle particulier de la Jordanie à cet égard.

Je tiens à conclure en déplorant la forte augmentation des discours haineux et autres formes d'incitation à la violence, en particulier l'une de ses formes les plus méprisables, l'antisémitisme. Nous devons faire front. Ce serait une erreur terrible que de laisser l'antisémitisme se banaliser. Je terminerai en citant le Premier Ministre albanais Rama, qui a déclaré durant sa récente visite au Moyen-Orient :

« L'antisémitisme est une cause qui nous concerne tous, pas seulement Israël et le peuple juif. C'est pourquoi la lutte contre l'antisémitisme ne consiste pas à brandir le drapeau d'Israël, mais celui de l'humanité. »

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé et je souhaite la bienvenue aux représentants de la Palestine et d'Israël à la présente séance.

Je tiens à souligner les trois points suivants.

Premièrement, la situation actuelle montre une fois de plus à quel point il est important de parvenir à une sécurité commune. La période récente a été marquée par la persistance de conditions de sécurité précaires dans le Territoire palestinien occupé. Les opérations de perquisition et d'arrestation menées par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie ont fait de nombreuses victimes palestiniennes. Dans le même temps, des Israéliens ont également été tués dans des

attaques. L'escalade de la violence a suscité des craintes et la haine et intensifié le conflit et les troubles, et la situation pourrait échapper à tout contrôle. Cette évolution est profondément inquiétante pour la Chine.

Israël et la Palestine sont et resteront voisins, et leur sécurité est interdépendante et indivisible. Nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte unilatéral qui pourrait conduire à des erreurs d'appréciation ou à une escalade des tensions et à ne ménager aucun effort pour inverser les tendances négatives sur le terrain et désamorcer la situation au plus vite. La Puissance occupante doit honorer scrupuleusement ses obligations en vertu du droit international pour garantir la sûreté et la sécurité de la population dans le territoire occupé. La communauté internationale doit attacher la même importance aux préoccupations de la Palestine et d'Israël en matière de sécurité et encourager les deux parties à trouver un terrain d'entente aussi large que possible par le dialogue et la coopération, afin de parvenir à la sécurité commune. Nous appuyons les efforts que déploie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, à cette fin.

Deuxièmement, la situation actuelle illustre une fois de plus la nécessité de mettre en œuvre le consensus international. En Cisjordanie, plus de 1 200 Palestiniens dans la région de Massafer Yatta risquent d'être expulsés. Un grand nombre de personnes qui ne veulent pas quitter leurs maisons, où elles vivent depuis des générations, vivent dans des caves dans des conditions difficiles. Près de 18 % de la zone C de la Cisjordanie ont été désignés zone militaire à des fins d'entraînement, et environ 50 % ont été réservés à d'autres fins, ce qui a pour effet de fermer la zone aux constructions, aux activités économiques et au développement palestiniens.

L'expansion continue des activités de peuplement rogne sur les terres palestiniennes, exproprie les ressources palestiniennes et viole le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, ce qui éloigne encore plus la perspective d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant et souverain. Nous demandons à Israël de cesser toutes les activités de peuplement et de créer des conditions propices au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie, conformément à la résolution 2334 (2016).

Troisièmement, la situation actuelle montre une fois de plus qu'il est urgent de promouvoir la solution des deux États. La question palestinienne n'est toujours pas réglée après plus de 70 ans, et les flambées de violence, la détérioration de la situation humanitaire et

la propagation du désespoir nous rappellent constamment que le statu quo dans le Territoire palestinien occupé est intenable. La communauté internationale ne peut remplacer une solution juste et globale par une gestion fragmentaire de la crise, et elle ne peut pas non plus rattraper le retard pris sur les fronts politique et de sécurité en adoptant des mesures économiques et humanitaires limitées.

La communauté internationale doit faciliter la reprise des pourparlers de paix entre les deux parties dans les plus brefs délais, remettre le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails et œuvrer à un règlement à long terme sur la base de la solution des deux États. À cet égard, le Conseil de sécurité a le devoir de prendre des mesures actives et énergiques pour appuyer les efforts que déploie le peuple palestinien afin de rétablir et d'exercer ses droits inaliénables, et il doit se montrer à la hauteur des attentes de générations de Palestiniens qui aspirent à l'équité et à la justice.

La réconciliation intrapalestinienne est essentielle pour défendre la cause d'un État palestinien indépendant. La Chine se félicite de la conclusion d'un accord de réconciliation interne par les factions politiques palestiniennes à Alger ce mois et salue le rôle positif joué par l'Algérie à cet égard. Nous estimons que cet accord permettra de renforcer l'unité intrapalestinienne et de promouvoir des pourparlers de paix entre les deux parties.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Chine est favorable à la création d'un État de Palestine indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, à la coexistence pacifique de la Palestine et d'Israël et au développement commun des peuples arabe et juif. La Chine continuera d'œuvrer inlassablement, aux côtés de la communauté internationale, pour trouver une solution globale et juste à la question palestinienne.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour son exposé.

La France est très préoccupée par la situation dans les territoires palestiniens occupés, et notamment à Jérusalem-Est. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis le début de l'année 2022, plus de 120 Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem et de 20 Israéliens ont été tués, et beaucoup d'autres blessés. Le niveau extrêmement élevé de tensions et le risque d'une nouvelle escalade de la violence nécessitent que toutes les parties réfléchissent aux conséquences de leurs actions futures. Et la France les appelle à s'abstenir de toute provocation et de toute action unilatérale, dans l'intérêt de tous.



La France ne transigera pas avec la sécurité d'Israël et elle condamne toute attaque ciblant son territoire ou ciblant ses ressortissants. Elle rappelle la nécessité impérieuse de respecter le droit international, et particulièrement le droit international humanitaire.

Nous le savons, l'une des causes profondes de ce regain de violence, c'est la poursuite de la politique de colonisation, illégale au regard du droit international et qui compromet un règlement politique du conflit israélo-palestinien. Elle met en péril la possibilité d'une solution à deux États. La violence croissante des colons doit cesser, et les responsables doivent répondre de leurs actes devant les autorités compétentes. La France condamne fermement l'avancement des plans d'expansion, de création de colonies, notamment dans la zone E1, elle condamne les évictions de familles palestiniennes, elle condamne les démolitions. Elle est également très inquiète des derniers développements à Massafer Yatta. Et nous appelons à suspendre les évictions, à suspendre les démolitions, qui constituent des violations de la quatrième Convention de Genève.

La montée des tensions s'explique également par les difficultés croissantes de circulation et d'accès des Palestiniens dans les territoires occupés. Ces restrictions, qui s'appliquent désormais également aux étrangers qui séjournent en Cisjordanie, ne sont pas acceptables.

La hausse des tensions et de la violence en Cisjordanie et à Jérusalem, décrite par le Coordonnateur spécial, illustre aussi l'urgence de la reprise de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. La France continue à soutenir la solution à deux États, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Elle est déterminée à œuvrer à la mise en œuvre de cette solution dans le cadre défini par le droit international, par les résolutions du Conseil et par les paramètres internationalement agréés. Il s'agit de la seule solution qui réponde aux aspirations légitimes des peuples israélien et palestinien à la paix et à la sécurité.

Face à l'urgence et à la gravité de la situation en Cisjordanie, le Conseil se doit d'agir en appelant unanimement à la désescalade afin d'éviter toute nouvelle spirale meurtrière. Et pour cela, il faut restaurer un horizon politique crédible pour désamorcer les tensions. La France invite donc l'ensemble des membres du Conseil à contribuer activement à la reprise du processus de paix. Elle se tient prête pour sa part à y contribuer aux côtés de ses partenaires, comme elle l'a réaffirmé à plusieurs reprises, y compris au Président Abbas et au Premier Ministre Lapid.

**M<sup>me</sup> Alhefeiti** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Tor Wennesland de son exposé détaillé et des efforts qu'il déploie pour tenter de désamorcer une situation qui va s'envenimant dans le Territoire palestinien occupé.

En dépit des nombreux appels à l'apaisement des tensions lancés par les membres du Conseil de sécurité au cours des derniers mois, nous sommes au regret de constater que la dangereuse escalade se poursuit. La période récente a été marquée par une intensification préoccupante des affrontements sur le terrain entre Palestiniens et Israéliens. Il ne fait aucun doute que l'absence de négociations entre les deux parties est une des causes de cette escalade. L'absence de perspectives en vue d'un règlement politique a récemment conduit à un état de frustration et de peur ainsi qu'à un sentiment de colère face à la situation sur le terrain.

Quant au Conseil de sécurité, au lieu de prendre des mesures à titre préventif pour empêcher l'aggravation de la situation, nous avons atteint un stade où le conflit semble contrôler la manière dont nous réagissons aux événements. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est une action diplomatique urgente pour rétablir la confiance entre les parties et les encourager à reprendre des négociations véritables et sérieuses. Nous voudrions rappeler que l'escalade ne serait dans l'intérêt d'aucune des parties. Une solution politique est le seul moyen de mettre fin à ce conflit, afin de créer un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

La situation actuelle exige de mettre fin à toutes les pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé, en particulier celles qui augmentent les risques de nouveaux affrontements, notamment les incursions répétées dans les villes et villages de Cisjordanie, en particulier à Naplouse, ainsi que les restrictions aux déplacements des habitants. La situation est exacerbée par la poursuite des violences commises par les colons, qui se sont intensifiées récemment et qui doivent cesser. À cet égard, nous réaffirmons que la construction et l'expansion des colonies de peuplement constituent une violation du droit international, compromettent la solution des deux États et entravent les efforts de paix. Compte tenu de l'augmentation récente du nombre de victimes, nous rappelons à toutes les parties qu'elles doivent s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des

civils, en particulier des enfants. À ce propos, nous appuyons la déclaration faite par M. Wennesland sur la nécessité de ne pas exposer les enfants au danger, à la suite du décès du petit Rayan.

En outre, au vu des récentes incursions menées à Al-Haram al-Ibrahimi, dans la ville d'Hébron, et dans les Lieux saints de la ville sainte de Jérusalem, il faut s'abstenir de toute action unilatérale ou provocatrice dans les Lieux saints. Il faut absolument préserver le statu quo dans la Ville sainte, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 478 (1980). Nous insistons également sur l'importance du rôle du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints et des dotations religieuses en vertu du droit international et du statu quo historique, sans préjudice des pouvoirs et de la compétence de l'Administration des waqfs et des affaires de la mosquée Al-Aqsa. Nous saluons les efforts entrepris par le Comité d'Al-Qods, sous la direction de S. M. le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc, pour protéger la ville.

Le peuple palestinien continue de connaître des conditions humanitaires difficiles. Selon les rapports de l'ONU, 36% de la population vit sous le seuil de pauvreté et la bande de Gaza affiche l'un des taux de chômage les plus élevés au monde. Nous soulignons que pour faire face à la situation humanitaire fragile dans le Territoire palestinien occupé, il faut intensifier la coopération entre les autorités palestiniennes et israéliennes et les organismes des Nations Unies, et renforcer le soutien international au peuple palestinien.

Pour leur part, les Émirats arabes unis ont signé ce mois-ci un accord de coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé afin de fournir un appui de 25 millions de dollars à l'hôpital Al-Makassed à Jérusalem-Est, ainsi que des médicaments, des fournitures médicales et du matériel médical.

Tout en soulignant la nécessité de venir en aide au peuple palestinien, nous saluons les efforts déployés par la République algérienne démocratique et populaire pour faciliter les récentes consultations qui ont abouti à la Déclaration d'Alger sur la réconciliation palestinienne. Nous saluons aussi le rôle historique joué par la République arabe d'Égypte à cet égard.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Nous partageons son inquiétude quant à la détérioration des conditions de sécurité en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est. Les efforts qu'il déploie avec son équipe

pour désamorcer la situation sont essentiels. Nous exhortons tous les acteurs à coopérer avec le Coordonnateur spécial, et nous l'assurons de notre appui.

La Norvège se fait également l'écho des préoccupations exprimées par le Coordonnateur spécial quant à la montée de la violence qui alimente un climat de peur, de haine et de colère. Ce cycle de violence risque d'échapper à tout contrôle. Une telle évolution serait préjudiciable à la sécurité des Israéliens et des Palestiniens. Nous exhortons tous les acteurs à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible de contribuer à une nouvelle escalade.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'utilisation accrue de balles réelles. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 100 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes cette année, faisant de l'année 2022 l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens en Cisjordanie depuis 2006.

Les violences commises par les colons demeurent aussi une source de préoccupation majeure. La Norvège condamne toutes les violences contre les civils, y compris tous les actes de terrorisme. Nous exhortons les parties à tout mettre en œuvre pour protéger les civils, en particulier les enfants, à faire preuve de la plus grande retenue lorsque l'emploi de la force est jugé nécessaire et à veiller à ce que toute force utilisée soit proportionnelle à la menace. Nous dénonçons tout emploi de la force qui fait des morts ou des blessés parmi les civils. Ces actes doivent faire l'objet d'une enquête indépendante, conformément aux normes internationales.

Nous sommes en outre préoccupés par les informations faisant état d'une augmentation du nombre d'enfants détenus, ainsi que par les violences physiques infligées aux enfants pendant leur détention. Nous appelons les autorités israéliennes à faire respecter le droit international et à respecter les normes en matière de justice pour mineurs, notamment le recours à la détention comme mesure de dernier ressort et pour une période aussi courte que possible.

Les restrictions imposées aux déplacements ont de lourdes conséquences sur l'accès à l'éducation et aux soins de santé en Cisjordanie occupée. Nous nous félicitons de la décision prise aujourd'hui par Israël de lever certaines mesures de bouclage qui avaient été mises en place autour de Naplouse ce mois-ci. La Norvège appelle les autorités israéliennes à continuer d'assouplir les restrictions aux déplacements à Naplouse et dans d'autres parties de la Cisjordanie.

Nous appelons les factions palestiniennes à se rassembler sous une direction unifiée et à s'engager en faveur de la solution des deux États et de la paix. L'unité palestinienne et les élections sont essentielles pour garantir la légitimité de l'Autorité palestinienne et de ses institutions. Nous nous félicitons des sentiments exprimés par les factions palestiniennes à Alger ce mois-ci, et nous exhortons les factions palestiniennes et les principaux acteurs régionaux à poursuivre les consultations pour promouvoir la réconciliation nationale.

La Norvège est vivement préoccupée par les problèmes financiers récurrents de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il est temps de mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général et d'augmenter les fonds alloués à l'UNRWA provenant du budget ordinaire de l'ONU. Nous appelons tous les pays à appuyer les initiatives en ce sens.

Nous avons constaté récemment des avancées majeures dans la région. Nous nous félicitons de l'accord historique établissant une frontière maritime permanente entre Israël et le Liban. Nous félicitons Israël et le Liban, ainsi que les États-Unis, des efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à cet accord.

Par conséquent, je conclurai mon intervention sur un message clair. Les cycles de violence et de conflit ne sont pas inévitables. Ils peuvent être inversés en rétablissant un horizon politique et en retournant à la table des négociations. La Norvège continue d'appuyer la solution des deux États et continuera d'œuvrer en faveur de cet objectif.

**M<sup>me</sup> Nthoki** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'exposé présenté par le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, sur l'évolution récente de la situation sur le terrain, compte tenu notamment de la tournure qu'ont prise les événements ces dernières semaines. Je me félicite de la participation des représentants d'Israël et de l'État observateur de Palestine au débat public d'aujourd'hui.

Nous nous réunissons une fois de plus sur fond de violences récurrentes et qui s'intensifient, ainsi que de pertes en vies humaines parmi les civils juifs et palestiniens, y compris des enfants. Les troubles récents, les activités des milices et les attaques à l'arme à feu qui ont eu lieu à Naplouse et à Jénine, y compris dans les camps de réfugiés, sont préoccupants. La montée des tensions, l'intensification des opérations militaires de perquisition et d'arrestation et les restrictions à la liberté

de circulation en Cisjordanie témoignent d'une détérioration des conditions de sécurité à laquelle nous n'avons pas assisté depuis des décennies. Outre les problèmes de sécurité, la situation actuelle continue d'avoir des répercussions sur l'économie et l'aide humanitaire en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza.

Ma délégation prend régulièrement note des progrès accomplis en matière de coopération entre Israéliens et Palestiniens à tous les niveaux, notamment sur les plans économique et de la sécurité. Il est par conséquent essentiel de remédier de toute urgence à ces évolutions, notamment les problèmes sous-jacents qui alimentent l'instabilité, avant qu'elles n'aient de répercussions dans d'autres domaines. Le rôle de médiation et de désescalade joué par les responsables religieux et communautaires des deux camps reste essentiel. Le Kenya se félicite du dialogue que le Coordonnateur spécial maintient avec des personnalités clés des deux parties à tous les niveaux, y compris des récentes réunions à Naplouse et Jénine. Le respect des obligations, y compris en matière de protection des populations civiles, demeure essentiel.

Depuis des années, mois après mois, le Conseil entend des rapports alarmants qui font état d'incidents, d'actes de violence et de décès, y compris d'affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens, de violences perpétrées par des colons, de démolitions et d'expulsions forcées et potentielles à Jérusalem-Est, et de la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. En tant que Conseil, nous continuons de condamner fermement, et à juste titre, les attaques terroristes et les tirs aveugles de roquettes et de mortiers effectués par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et les groupes militants qui leur sont affiliés, qui prennent pour cible des agglomérations civiles. Mais aujourd'hui plus que jamais, il est urgent d'abandonner une approche qui dépeint ces actes comme des incidents isolés survenant dans des villes données ou à des moments précis. Nous estimons que le Conseil ne doit pas se limiter aux échanges cycliques et, à bien des égards, stagnants, qui prévalent actuellement vis-à-vis de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Kenya a demandé à plusieurs reprises une analyse et une contextualisation plus poussées des rapports, assurées par les bons offices du Secrétaire général, afin de nous permettre de mieux comprendre les implications de ces incidents pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Les discussions peuvent et doivent se poursuivre, mais elles doivent se traduire par une diplomatie préventive et se caractériser

par une action du Conseil. Les discussions et les actions doivent également être proportionnelles aux événements et aux risques réels, et se fonder sur une bonne lecture de la situation sur le terrain.

Il faut un sentiment d'urgence beaucoup plus fort pour concrétiser l'objectif de longue date d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, fondées selon les lignes de 1967. Il faut également une participation plus constructive des deux parties au processus de paix, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies, aux résolutions du Conseil et aux initiatives et cadres de paix régionaux existants et nouveaux. L'engagement en faveur d'un État palestinien indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant passe également par l'arrêt immédiat et complet des activités de peuplement israéliennes sur le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, comme l'exigent les piliers détaillés énoncés dans la résolution 2334 (2016) et les dispositions de la résolution 1860 (2009).

Nous espérons que la Déclaration d'Alger, signée le 13 octobre par 14 factions palestiniennes, pourra se traduire par une véritable réconciliation et ouvrir la voie à des élections menant à la formation d'un Gouvernement d'unité nationale. Le Kenya se félicite des efforts de sensibilisation et de médiation de haut niveau déployés par l'Algérie et des autres efforts déployés par les États voisins, notamment la Jordanie, l'Égypte et le Qatar. Je tiens à réaffirmer que le Kenya reste attaché à promouvoir la fin de ce conflit prolongé. Ma délégation réaffirme par ailleurs que les efforts de paix, déployés tant au niveau officiel que sur le plan local, qui intègrent pleinement le développement socioéconomique de tous les secteurs de la société, sont et seront essentiels à la stabilité et à la paix de la région pendant la période de transition et à long terme.

Nous nous associons aux autres délégations pour saluer le rôle important que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et appelons à accroître son financement. Le travail important de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement demeure indispensable pour la stabilité de la sous-région.

Pour terminer, nous exhortons les deux parties à éviter les mesures unilatérales qui font obstacle à la reprise du processus politique, et à garantir la paix et la stabilité dans la région.

**M. Gómez Robledo Verduzco** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et salue la présence des délégations israélienne et palestinienne. Le Coordonnateur spécial nous a une fois de plus présenté la radiographie d'une situation extrêmement fragile sur le plan humanitaire et de la sécurité.

Premièrement, ma délégation note avec une vive préoccupation le caractère explosif de la situation en Cisjordanie et le risque élevé d'une conflagration majeure qui pourrait avoir des répercussions à Gaza et dans toute la région. Comme nous l'avons entendu, et comme l'ont répété tous les membres du Conseil, cette année a été la plus violente depuis 2006, avec un bilan tragique de plus de 100 morts parmi les Palestiniens, dont 26 mineurs, et de 20 victimes israéliennes. Nous déplorons l'intensification de la violence en Cisjordanie, notamment à Naplouse, qui continue de causer des morts, des blessés et des dégâts matériels. Les restrictions d'accès à cette ville ont gravement perturbé la vie quotidienne de plus de 200 000 personnes, avec les conséquences économiques, humanitaires et psychosociales que cela implique. Dans ces conditions, il est urgent de garantir l'accès immédiat et sans entrave du personnel et de l'aide humanitaires afin de faciliter la fourniture de services de base à la population. De plus, les provocations des colons autour de Naplouse créent une atmosphère marquée par une peur et une incertitude permanentes, ce qui pourrait entraîner des manifestations et de nouveaux affrontements. Nous exhortons les leaders sociaux à s'abstenir de toute provocation et aux autorités israéliennes de traduire en justice les responsables d'attaques contre des civils.

Le Mexique a toujours reconnu le droit de légitime défense d'Israël, conformément aux règles du droit international humanitaire. Aussi renouvelons-nous notre appel pour que les forces de sécurité israéliennes respectent à tout moment les principes de nécessité, de proportionnalité et de distinction lorsqu'elles exercent leur droit de légitime défense. Nous prenons note par ailleurs des rapports publiés le mois dernier par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (voir A/77/356) et par la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (voir A/77/328). Nous demandons que les visites de ces mécanismes en Israël et en Palestine soient facilitées afin qu'ils puissent remplir leur mandat.

Le Mexique réaffirme son appui à un processus politique menant à la solution des deux États, avec Jérusalem-Est comme future capitale des deux États,

conformément aux résolutions de l'ONU. C'est le seul moyen de mettre fin à la spirale de la violence et de jeter les bases d'une réconciliation future. Nous appuyons les bons offices du Coordonnateur spécial Wennesland pour entretenir des contacts et un dialogue au plus haut niveau. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent donner la priorité à une détente immédiate pour éviter une escalade qui aurait des coûts humains et matériels plus importants et inacceptables.

Compte tenu de la complexité de la situation humanitaire, le Mexique soutient les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Mon pays prévoit de verser cette année encore une contribution financière volontaire à cet organisme. Par ailleurs, nous invitons toutes les factions politiques palestiniennes à continuer d'œuvrer pour surmonter leurs divergences de vues et à se concentrer sur la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple palestinien. À cet égard, ma délégation se félicite de la Déclaration d'Alger signée par 14 factions palestiniennes, laquelle représente un pas vers la réconciliation entre Palestiniens. Nous espérons que la promesse d'organiser des élections présidentielle et législatives sera tenue sans délai.

Enfin, nous saluons l'accord conclu entre Israël et le Liban sur le tracé de leur frontière maritime, à la suite des efforts de médiation fructueux menés par les États-Unis, qui constitue sans aucun doute un message encourageant pour l'ensemble de la région et le monde. Nous espérons qu'il pourra jeter les bases pour promouvoir un accord de paix durable entre Israël et le Liban.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil reste vivement préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité sur le terrain, notamment en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous remercions le Coordonnateur spécial du dialogue qu'il a engagé avec différentes parties prenantes afin de réduire les tensions. Nous nous associons à ses demandes adressées aux dirigeants politiques et communautaires de toutes les parties pour qu'ils dialoguent en toute bonne foi afin d'éviter que la situation ne devienne incontrôlable. Nous convenons que la fragilité de la situation souligne à quel point il est urgent de changer la dynamique actuelle tout en s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité. Nous ne pouvons pas risquer une nouvelle escalade.

Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue. À ce stade, il ne devrait pas être nécessaire de leur rappeler les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire ou l'importance de garantir l'application du principe de responsabilité

et de préserver le statu quo des Lieux saints et le rôle que joue le Conseil du Waqf à cet égard. Les mesures de confiance sont particulièrement nécessaires en cette période de grave crise.

Le Brésil se félicite de la signature de la Déclaration d'Alger, le 13 octobre, par 14 groupes politiques palestiniens distincts, et remercie l'Algérie, et notamment le Président Tebboune, de ces efforts de médiation fructueux. Tout comme le Secrétaire général, nous encourageons toutes les factions à aplanir leurs divergences grâce au dialogue et à donner suite aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration, y compris s'agissant de l'organisation d'élections.

Nous soulignons que la réconciliation palestinienne peut contribuer de manière significative à l'obtention d'une solution durable au conflit. La réconciliation intrapalestinienne, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en Cisjordanie et à Gaza, qui ne sera possible qu'avec une croissance économique durable, sont des étapes importantes vers la paix. Il ne faut pas oublier le rôle que jouent la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le manque d'espoir dans la création d'un environnement au sein duquel les forces extrémistes prospèrent.

Les niveaux insuffisants de financement des appels à contribution de l'ONU montrent que, face à des crises sur plusieurs fronts, la capacité d'assistance de la communauté internationale s'essouffle. La situation humanitaire des réfugiés palestiniens n'en reste pas moins critique. Bon nombre de capacités doivent être restaurées, afin que l'ONU puisse continuer de fournir son indispensable travail d'assistance, nécessaire au maintien de la stabilité. La population civile, y compris les enfants, ne doit pas continuer de payer le prix de l'incapacité à avancer vers une solution politique viable à ce conflit de longue date.

Le Brésil réaffirme qu'il est fermement convaincu de la nécessité d'une solution prévoyant deux États, dans le cadre du droit international et des résolutions du Conseil, pour répondre aux aspirations des Israéliens et des Palestiniens et garantir la sécurité de tous.

Je voudrais terminer sur une note positive. L'annonce que les négociateurs libanais et israéliens sont parvenus à un accord, avec la médiation des États-Unis, pour délimiter leur frontière maritime de façon permanente est en effet une percée historique et une évolution très concrète qui, espérons-le, profitera aux deux pays et contribuera à la sécurité et à la stabilité de la région. L'aboutissement de ces négociations montre qu'on peut réaliser des progrès considérables lorsqu'on applique une vision politique à la quête d'un objectif commun.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

L'Inde se félicite de l'accord conclu entre Israël et le Liban sur la délimitation de leur frontière maritime. Il s'agit d'une étape positive vers la paix et la stabilité dans la région. Nous reconnaissons le rôle constructif joué par les États-Unis et la France pour faire aboutir les négociations.

L'Inde a toujours soutenu la paix, la stabilité et la prospérité en Asie occidentale, notre voisin au sens large du terme. Le mois dernier a marqué les deux ans de la signature des Accords d'Abraham. Au cours du premier sommet des dirigeants du groupe I2U2, qui s'est tenu en juillet, le Premier Ministre indien, le Premier Ministre israélien, le Président des Émirats arabes unis et le Président des États-Unis ont convenu d'augmenter les investissements conjoints dans six domaines clés : l'eau, l'énergie, les transports, l'espace, la santé et la sécurité alimentaire. Depuis lors, nous faisons avancer des projets qui visent à apporter la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et la croissance économique en Asie occidentale et en Asie du Sud. Dans ce contexte, nous avons également salué la pleine normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis, le Maroc, Bahreïn et le Soudan.

Nous espérons que ces faits nouveaux régionaux donneront un élan au processus de paix au Moyen-Orient. Par conséquent, nous encourageons Israël et la Palestine à prendre des mesures concrètes pour régler ce conflit de manière pacifique, et à se réengager dans de véritables négociations sur toutes les questions relatives au statut final.

La seule façon de parvenir à une paix durable est une solution prévoyant deux États résultant de négociations directes, qui tiennent compte des aspirations légitimes des Palestiniens à un État et des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous exhortons l'ONU et la communauté internationale à jouer un rôle important dans les efforts visant la reprise de ces négociations. Il n'y a pas d'autre option que la solution des deux États.

S'agissant de la situation sur le terrain, nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la violence en Israël, en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous condamnons tous les actes de violence et les attaques contre les civils, y compris les actes de terrorisme, les provocations, les incitations et les démolitions. La violence engendre la violence et nous exhortons les deux parties à briser le cycle actuel de violence avant qu'il ne devienne incontrôlable.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement ferme de l'Inde à la création d'un État de Palestine indépendant, viable et démocratique, tout en tenant compte des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'Inde reste convaincue que, pour parvenir à une paix et une stabilité durables dans la région, il faut trouver une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé édifiant. Nous sommes préoccupés par la dégradation de la situation qu'il a décrite.

Les dernières semaines ont été marquées par un cycle familial de violences quotidiennes dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Les récents raids israéliens qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, notamment chez les jeunes de Cisjordanie, d'une part, et les attaques revendiquées par le groupe armé La Tanière aux lions, contre les soldats israéliens et les civils, d'autre part, sont le reflet d'une violence meurtrière au quotidien, qui est inacceptable. Les activités de colonisation, l'expansion des colonies, les expulsions et les démolitions de logements palestiniens qui perdurent amplifient les frustrations et crispations qui prévalent sur le terrain.

Nous lançons un appel à la retenue et à la désescalade, tout en soulignant l'exigence de respecter le droit international, et particulièrement le droit international humanitaire, et d'assurer la protection des droits du peuple palestinien, tout en garantissant la sécurité d'Israël. La quête de la paix, voulue de tous, est à ce prix.

La détérioration de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, territoire où la jeunesse représente la part la plus importante de la société palestinienne, est alarmante. La population de Gaza est confrontée à une grave pénurie de produits de première nécessité et d'eau potable ainsi qu'à de nombreuses restrictions qui participent à l'insécurité alimentaire.

Nous réitérons notre appel en faveur du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de garantir l'action stabilisatrice de cette agence, au moment où elle a le plus besoin de restaurer ses capacités opérationnelles. Sans ce soutien financier, le risque encouru par les populations civiles vulnérables, du fait de la détérioration du climat sécuritaire,

est de perdre l'accès aux services de soins de santé, à l'éducation et à l'alimentation. Cette situation ne ferait qu'accroître de façon dramatique les troubles sociaux sur le terrain ainsi qu'exacerber la pauvreté et la violence.

Nous appelons à la levée totale du blocus de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009), afin de favoriser un accès sans entrave de l'aide humanitaire.

Sur le douloureux dossier des restitutions des dépouilles humaines aux familles, nous invitons les parties à privilégier une issue à même de générer un climat de confiance pour une paix durable.

Le Gabon réaffirme son attachement à la solution prévoyant deux États, un État palestinien coexistant avec l'État d'Israël, vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale.

Nous exhortons les parties à s'abstenir de toute rhétorique belliqueuse ou tous actes de provocation susceptibles d'alimenter la violence, dont les femmes et les enfants seraient les premières victimes, avec un risque accru de déstabilisation de la région.

Nous appelons les parties à reprendre les négociations de bonne foi, en vue du rétablissement de la confiance et de donner une chance aux aspirations des peuples palestinien et israélien à vivre en paix. À cette fin, le rôle des pays de la région et de ceux qui ont une influence sur les parties s'avère crucial pour aider à la reprise des pourparlers de paix et aplanir les obstacles qui se dressent sur la trajectoire de la solution des deux États.

Les récentes déclarations du Premier Ministre israélien à la tribune de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, sur la solution des deux États (voir A/77/PV.8), s'inscrivent dans une dynamique qu'il convient de faire prospérer.

S'agissant du dialogue intrapalestinien, nous saluons la signature, le 13 octobre, de la Déclaration d'Alger, par 14 groupes palestiniens. L'unité palestinienne est fondamentale, politiquement et économiquement, dans la dynamique de la solution des deux États appelée par tous.

Nous tenons également à réitérer notre soutien au Roi du Maroc, Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, dans la préservation du statut particulier de la Ville sainte en tant que symbole du patrimoine commun de l'humanité et des trois religions monothéistes et en tant que lieu de dialogue et de respect mutuel. Le respect du statu quo dans les Lieux saints est également une exigence de coexistence pacifique des peuples israélien et palestinien.

Pour terminer, nous réitérons notre plein soutien au Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, pour ses efforts inlassables en faveur de la paix au Moyen-Orient. Les efforts diplomatiques doivent se poursuivre pour la relance d'un processus de paix durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

**M. Szijjártó** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la présente occasion d'aborder cette question très importante, alors que le monde est aux prises avec une série de crises parallèles depuis que la guerre a éclaté en Ukraine en février. Je représente un pays voisin de l'Ukraine, la Hongrie. Les retombées de la guerre sur nous sont donc immédiates et très sérieuses. Les États Membres voisins de cette guerre ont donc tout intérêt à ce que la paix soit instaurée dans les meilleurs délais, et nous sommes parfaitement conscients de l'importance de parvenir à une paix définitive dès que possible.

La guerre en Ukraine est une guerre régionale. Toutefois, sur ce sujet, je tiens à faire observer qu'il est absolument certain que plus il y a de conflits régionaux, plus le risque est grand qu'ils débouchent sur une guerre globale, une guerre mondiale, ce qui est, je crois, quelque chose que personne parmi nous ne veut vivre.

La guerre en Ukraine met en évidence l'importance de faire cesser et de régler le plus grand nombre possible, et de préférence la totalité, des conflits armés régionaux qui font actuellement rage dans le monde. Depuis des décennies, le Moyen-Orient est constamment la source de graves risques en matière de sécurité. Les conditions de sécurité au Moyen-Orient ont indéniablement une incidence directe sur les conditions de sécurité en Europe, car les troubles au Moyen-Orient augmentent la menace du terrorisme et entraînent de nouvelles vagues massives de migration clandestine, deux phénomènes qui font peser une sévère menace sur la sécurité de l'Europe. En particulier actuellement, l'Europe n'a pas besoin d'un autre problème de sécurité, qu'elle ne serait d'ailleurs pas en mesure de gérer. Pour nous, Européens, il est donc de la plus haute importance que des pas de géants soient faits en direction de la paix au Moyen-Orient.

Au cours des dernières décennies, il y a eu beaucoup de tentatives ratées d'instaurer la paix, ou de s'en rapprocher, au Moyen-Orient. La première initiative

réussie est en fait les Accords d'Abraham, qui sont le premier processus à offrir un espoir réaliste de paix dans la région. À cet égard, il me semble que nous devons saluer le rôle du Président Donald Trump et de Jared Kushner, qui ont facilité, entre Israël et les pays arabes, la coopération et la discussion qui étaient nécessaires pour obtenir une relation pacifique et repensée.

Du point de vue de la situation actuelle dans l'est de l'Europe, en particulier, la méthode qui a permis de conclure les Accords d'Abraham est très éclairante et riche d'enseignements. Nous pouvons en tirer des leçons pour la situation en Ukraine, étant donné que les Accords d'Abraham doivent notamment leur succès à la présence d'un vrai dirigeant, suffisamment fort et courageux pour ouvrir, ou, disons, rouvrir les canaux de communication entre les parties, qui étaient profondément en conflit l'une avec l'autre. Les Accords d'Abraham ont entraîné une évolution très positive dans la région, ce qui, autant l'avouer, était totalement inattendu.

S'il a été possible pour le Président Trump d'instaurer la paix entre Israël et certains pays arabes et de refonder la relation entre Israël et les pays arabes, il doit aussi être possible d'instaurer la paix en Ukraine, car nous y avons besoin de la même méthode, fondée sur le dialogue et la réouverture des canaux de communication.

En fait, nous avons besoin de nous inspirer des Accords d'Abraham pour les problèmes qui se posent actuellement en matière de sécurité. Sans négociations, il ne peut y avoir de paix. Avec des négociations et une discussion, un espoir de paix est possible. Par conséquent, j'espère que, même ici à l'Organisation, la rhétorique guerrière cèdera la place à un discours de paix. Nous devrions continuer à suivre la méthode mise en place par le Président Trump au Moyen-Orient et maintenir le dialogue entre Israël, les pays arabes et leurs homologues. Nous devons également appliquer cette méthode en Ukraine et pour l'Ukraine. Nous devons rouvrir les canaux de communication, et il faut là aussi un dialogue pour régler ce problème de sécurité très sérieux en Europe.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Mrad (Liban) (parle en anglais) :** Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants à Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, des efforts qu'il déploie pour s'acquitter avec détermination et compétence de sa mission dans une région aussi complexe que la nôtre.

Je ne veux pas paraître pessimiste ; cependant, nous constatons chaque mois qu'il devient de plus en plus difficile de parvenir à la paix tant désirée au Moyen-Orient. Les politiques et les pratiques d'Israël consistant à étendre la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, à déraciner les Palestiniens de leurs foyers et de leurs terres et à diviser leurs villes, en particulier à Jérusalem-Est, engendrent de la haine, aggravent l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et sapent tous les efforts visant à parvenir à une solution prévoyant deux États.

Seule une solution globale et juste, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 2334 (2016) et sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, entre autres, peut constituer le fondement d'un règlement politique qui confère aux Palestiniens leurs droits politiques et leur droit à l'autodétermination, qu'ils n'ont que trop attendus.

Néanmoins, nous n'avons d'autre choix que d'appeler le Conseil de sécurité, et, à travers lui, la communauté internationale, à faire pression sur la partie au conflit qui se montre inflexible, Israël, pour qu'elle s'engage dans un processus de paix solide. Le Quatuor pour le Moyen-Orient doit s'employer de toute urgence à convaincre les parties de revenir à la table de négociation dans un esprit constructif et de s'engager dans un processus de paix dans le but de parvenir à une solution prévoyant deux États. Nous constatons également avec préoccupation que toutes les situations de conflit ne reçoivent pas la même attention. Nous devons accorder une attention égale aux conflits de longue durée dans le cadre desquels la Charte des Nations Unies et les droits humains sont violés.

L'absence de financement à long terme pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) risque d'entraîner la suspension des services essentiels qu'il fournit à des millions de réfugiés palestiniens, y compris ceux qui vivent au Liban. Les services de l'UNRWA sont indispensables pour permettre à leurs bénéficiaires de mener la vie digne qu'ils méritent. Ils constituent également un pilier de la stabilité de l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous demandons instamment au Conseil de sécurité et à toutes les nations éprises de paix de garantir le financement prévisible et durable de l'UNRWA en fournissant des contributions régulières et pluriannuelles et en allouant des fonds pour couvrir ses dépenses opérationnelles à partir du budget ordinaire de l'ONU, afin qu'il dispose



des capacités suffisantes pour continuer à exécuter son mandat, qui devrait être prorogé pour trois années en décembre prochain.

Le Liban apprécie grandement le rôle important que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) joue dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le sud du pays, et nous sommes reconnaissants aux pays fournisseurs de contingents pour leur attachement, depuis des décennies, au maintien de la paix au Liban. Les violations quotidiennes par Israël de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, qui vont à l'encontre de la résolution 1701 (2006), accroissent les tensions dans la région et constituent une menace pour la paix et la sécurité. Toutefois, la présence de la FINUL et son rôle dans la désescalade et la réduction des tensions sont essentiels pour créer un environnement propice à la stabilité.

Le Gouvernement libanais demeure attaché à l'application de la résolution 1701 (2006), que nous considérons comme la résolution fondamentale qui a établi le mandat actuel de la FINUL. Nous demandons au Conseil de contraindre Israël à s'abstenir de commettre de nouvelles violations de l'espace aérien et de nouveaux actes d'agression sur le territoire du Liban, ainsi que tout acte d'escalade susceptible de compromettre la pleine application des dispositions de la résolution 1701 (2006).

Le Liban réaffirme l'importance de coordonner les activités de la FINUL avec celles du Gouvernement libanais, comme le prévoit l'accord sur le statut des forces de la FINUL, dans le but d'appliquer intégralement la résolution 1701 (2006).

Hier, jeudi 27 octobre, le Liban a signé, lors d'une manifestation organisée par l'ONU, un accord visant à délimiter sa frontière maritime sud. Nous remercions toutes les parties qui ont facilité cet accord, sous les auspices de l'ONU, et espérons qu'il apportera stabilité et prospérité au peuple libanais. Nous espérons également pouvoir tirer parti de cette dynamique pour étudier les possibilités concrètes de solutions viables à d'autres problèmes en cours.

Alors que des troubles continuent d'éclater sur tous les continents, qu'il me soit permis de conclure mon intervention sur une note positive, en citant le Président de la République libanaise, le général Michel Aoun :

« Alors que mon mandat de Président est sur le point de s'achever, la démarcation de la frontière maritime est mon cadeau au peuple libanais. Maintenant que les frontières du sud du pays sont stables, il n'y aura ni guerre ni instabilité ».

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous exprimer, Monsieur le Président, notre gratitude pour votre conduite avisée des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes ainsi qu'à celle qui sera prononcée au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Alors même que l'Égypte et plusieurs autres États Membres avaient évoqué la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés à l'occasion du débat public organisé en juillet dernier (voir S/PV.9099), nous assistons aujourd'hui à une recrudescence des violences perpétrées par les forces d'occupation et les colons. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé que 2022 était l'année la plus sanglante dans le Territoire palestinien occupé depuis 2006.

D'autres violations se poursuivent également, notamment la démolition de maisons et d'installations palestiniennes, l'expansion des colonies de peuplement et les internements administratifs, ainsi que le maintien du blocus de la bande de Gaza. Toutes ces violations sont consignées dans de nombreux rapports de l'ONU, le plus récent étant celui de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

L'Égypte poursuit ses efforts pour prévenir toute nouvelle escalade du conflit dans le Territoire palestinien occupé afin de protéger la vie du peuple palestinien frère. Toutefois, si l'escalade actuelle se poursuit, elle pourrait conduire à une flambée de violence susceptible d'échapper à tout contrôle, rappelant les précédents cycles de violence qui ont coûté la vie à des Palestiniens innocents. C'est pourquoi toutes les mesures unilatérales et tous les actes de violence, qu'ils soient le fait des forces d'occupation ou des colons, doivent cesser.

Par ailleurs, il convient de fournir une protection internationale au peuple palestinien et de commencer à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, organisée en septembre, au cours de laquelle l'Égypte a souligné la nécessité de mettre fin

à la dépendance de l'économie palestinienne à l'égard d'Israël et de lui fournir tous les moyens dont elle a besoin pour prospérer de manière autonome. Il faut également proroger le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en décembre, sans qu'aucune modification ni aucun changement n'y soit apporté, et appuyer les propositions visant à augmenter le financement de l'Office au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

L'Égypte réaffirme qu'il ne sera pas possible de parvenir à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient sans accorder au peuple palestinien ses droits légitimes, en particulier son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à la libération de tous les territoires arabes occupés depuis 1967.

En ce qui concerne l'évolution de la situation en Libye, pays frère, nous nous félicitons de la nomination de M. Abdoulaye Bathily comme Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye. À cet égard, alors que le Conseil s'apprête à adopter un projet de résolution sur le renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, nous soulignons qu'il faut intensifier les efforts en cours pour organiser simultanément des élections présidentielle et législatives en s'appuyant sur la base constitutionnelle que l'Égypte a fermement appuyée et facilitée.

Nous rappelons à toutes les parties prenantes que la cohérence s'impose dans l'approche adoptée par la communauté internationale vis-à-vis des termes de référence convenus. Un gouvernement dont le mandat a expiré et qui n'a plus aucune validité juridique ne doit pas être autorisé à rester au pouvoir, car cela compromettrait les perspectives de stabilité en Libye et aurait une incidence négative sur le potentiel économique de nos frères libyens.

Quant à la situation qui règne au Yémen, pays frère, l'Égypte renouvelle son appui à tous les efforts déployés pour parvenir à un règlement global de cette crise. Nous continuons d'appuyer les efforts de l'Envoyé spécial pour le Yémen et ses consultations avec toutes les parties pour régler la crise grâce à une solution politique qui garantisse l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Yémen, conformément aux termes de référence convenus. Nous espérons que les acteurs yéménites accepteront de renouveler la trêve, ce qui contribuera à mener à bon terme la phase de transition, à rétablir la sécurité et la stabilité, à mettre fin à la détresse humanitaire du peuple yéménite et à forger un consensus interyéménite autour d'un règlement global de la crise.

Pour terminer, l'Égypte se joint à tous les membres du Conseil de sécurité et à une majorité de la communauté internationale pour se féliciter de l'accord obtenu sur le tracé des frontières maritimes entre le Liban et Israël, étape majeure sur la voie de l'établissement des droits, de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**M<sup>me</sup> Al-halique** (Jordanie) (*parle en arabe*) : En premier lieu, Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier sincèrement et chaleureusement des efforts que vous avez déployés à la présidence des travaux du Conseil de sécurité ce mois. Nous remercions également M. Wennesland de son exposé.

Des faits nouveaux très importants, à l'échelle tant régionale qu'internationale, continuent d'avoir une incidence sur le présent et l'avenir de nos peuples. Ces crises exigent que nous travaillions ensemble pour les affronter et atténuer leurs effets. Du fait de la multitude de crises dans le monde, l'attention et les efforts de la communauté internationale ont tendance à balloter d'une crise à l'autre, or ce problème souligne à quel point il importe de définir des priorités et de régler les questions qui sont sans solution depuis des décennies, d'autant plus lorsqu'elles ont directement trait à la réalisation des droits des peuples, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international. Sous l'égide de l'ONU, nous sommes unis par nos objectifs communs : maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir des relations constructives entre les nations, sur la base du respect des principes de l'égalité des droits et du droit à l'autodétermination de tous les peuples, y compris le peuple palestinien.

Pour la Jordanie, la question palestinienne est la question primordiale et centrale, car il ne sera jamais possible de parvenir à une paix globale et juste, ni à la sécurité et la stabilité dans la région et au-delà, sans l'établissement d'un État palestinien indépendant et souverain, fondé sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international et aux termes de référence internationaux convenus, y compris les résolutions du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe. Des efforts concertés doivent être déployés à l'échelle internationale pour ouvrir des perspectives politiques véritables, propices à la reprise de négociations sérieuses et efficaces visant à instaurer la paix dans la région, sur la base d'une solution prévoyant deux États.

Israël continue de recourir aux actions unilatérales, aux provocations et à la surenchère dans les territoires palestiniens occupés. Nous condamnons ses incursions persistantes et ses attaques répétées dans les villes palestiniennes, comme, tout récemment, l'agression menée contre les villes de Naplouse et de Ramallah à l'aube du 25 octobre. L'intensification de sa campagne militaire menace de déclencher une nouvelle spirale de violence à laquelle nous paierons tous un lourd tribut. À cet égard, nous devons lancer une mise en garde : la violence ne peut qu'engendrer davantage de violence et les actions qui perpétuent l'occupation, combinées à l'impasse dans laquelle s'enferme le processus de paix, ne peuvent qu'entraîner une escalade dangereuse vouée à menacer la sécurité et la stabilité. Israël porte une responsabilité à cet égard, car de telles actions sont susceptibles de porter atteinte aux dernières chances d'instaurer une paix juste, ainsi qu'à la viabilité du processus de paix.

Nous tenons également à avertir que le fait qu'Israël continue de prendre des mesures pour modifier le statu quo juridique et historique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et lui imposer une division temporelle et spatiale représente une grave escalade et une violation inacceptable du droit international et des responsabilités d'Israël en tant que Puissance occupante. Conformément à la garde hachémite des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, assurée par S. M. le Roi Abdallah II, le Royaume hachémite de Jordanie affirme qu'il poursuivra ses efforts pour protéger les Lieux saints et préserver leur statu quo historique et juridique. Nous soulignons à quel point il importe qu'Israël respecte le fait que la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et ses 144 000 mètres carrés sont un lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans, et que l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est l'unique autorité habilitée à gérer tout ce qui a trait à la mosquée Al-Aqsa et à en réglementer l'accès.

En ce qui concerne l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), nous soulignons le rôle charnière que joue l'Office, facteur de stabilisation important dans la région, pour promouvoir la stabilité régionale. La Jordanie appelle tous les États Membres à appuyer le renouvellement du mandat de l'UNRWA à la session en cours de l'Assemblée générale, et à soutenir les propositions visant à augmenter son financement sur le budget général de l'ONU, afin qu'il puisse continuer de fournir des services vitaux aux réfugiés.

Pour terminer, la Jordanie appelle le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité et à veiller à ce qu'Israël cesse ses violations persistantes du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi que toutes ses provocations unilatérales dans les territoires occupés, car les conséquences de tels actes seront catastrophiques pour nous tous. Nous exhortons également le Conseil et la communauté internationale à prendre des mesures efficaces à l'échelle internationale pour assurer la protection du peuple palestinien, et à engager des efforts sincères pour parvenir à une paix juste et globale dans la région, dans le but de préserver la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Akram (Pakistan) (parle en anglais)** : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter, ainsi que la délégation gabonaise, pour une présidence très réussie ce mois.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

La situation extrêmement instable et en détérioration constante dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, continue de s'aggraver parce qu'Israël poursuit ses violations des droits humains, ses infractions au droit international humanitaire et ses agressions brutales et criminelles récurrentes, qui ont coûté la vie à des dizaines d'innocents et fait des centaines de blessés parmi les civils palestiniens, notamment des enfants et des femmes.

La situation à Jérusalem-Est en particulier reste très préoccupante, compte tenu des violations répétées et des incursions quotidiennes des groupes de colons extrémistes israéliens et des forces d'occupation dans la sainte mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, ainsi que de leurs tentatives persistantes d'imposer une division spatiale et temporelle de ce sanctuaire islamique. Ces actes sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), et constituent des violations du statu quo historique et juridique sur les Lieux saints. En outre, ces violations provocatrices, qui heurtent les sensibilités de tous les musulmans du monde, menacent de déclencher un dangereux conflit religieux qui mettrait gravement en péril la stabilité et attiserait la violence dans la région et au-delà.

L'OCI salue les efforts constants que déploie S. M. le Roi du Maroc Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, pour protéger les lieux saints islamiques d'Al-Qods al-Charif et faire rempart aux mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes pour judaïser la Ville sainte. Nous saluons également le rôle concret que joue l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, du Comité d'Al-Qods, s'agissant de mettre en œuvre des projets et activités renforçant le développement et la résilience des habitants de la Ville sainte.

Nous avons accueilli favorablement la signature de la Déclaration d'Alger issue de la Conférence d'unification des rangs pour l'unité nationale palestinienne, qui s'est tenue en Algérie du 11 au 13 octobre et nous saluons vivement, à cet égard, les efforts du Président algérien Abdelmadjid Tebboune, ainsi que son engagement personnel en faveur de la réconciliation intrapalestinienne, qui est impérative pour un État de Palestine souverain, indépendant, politiquement stable et économiquement viable.

L'OCI appelle une nouvelle fois au plein respect du statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints, ainsi que de la tutelle hachémite historique sur les lieux saints chrétiens et musulmans de la ville. À cet égard, l'OCI souligne que l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est la seule entité habilitée, en vertu des dispositions du droit international humanitaire, à gérer toutes les questions qui ont trait à la mosquée Al-Aqsa sur l'ensemble de sa superficie, soit 144 000 mètres carrés. Elle souligne également que le maintien d'un calme global exige qu'Israël respecte le statu quo juridique et historique de la mosquée Al-Aqsa et du Haram el-Charif et ouvre de véritables perspectives politiques propres à garantir l'exercice de tous les droits légitimes du peuple palestinien frère, sur la base de la solution des deux États.

À cet égard, l'OCI réaffirme que le statu quo historique et juridique des Lieux saints à Jérusalem-Est doit être maintenu et respecté. Nous appelons les acteurs et organismes internationaux, y compris le Conseil de sécurité, à prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux agressions, assurer la protection des civils palestiniens à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé et veiller à ce que les crimes odieux commis par les forces d'occupation israéliennes ne restent pas impunis.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation critique dans laquelle se trouvent les quelque 50 prisonniers politiques palestiniens qui ont entamé le mois dernier une

grève de la faim massive pour protester contre les abus israéliens en matière d'internement administratif, ainsi que le traitement inhumain et l'oppression qu'ils subissent en violation de leurs droits humains les plus fondamentaux. L'OCI insiste sur le fait qu'il faut de toute urgence examiner toutes les violations de la loi commises par Israël, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de tous les instruments internationaux applicables, et que le pays doit être tenu pleinement responsable du traitement qu'il réserve à l'ensemble des prisonniers palestiniens qu'il détient illégalement dans ses prisons et ses centres de détention, y compris les femmes, les enfants et les personnes malades.

Dans le même ordre d'idées, l'appropriation continue et étendue des terres par Israël, l'établissement et la facilitation de colonies de peuplement, la complicité avec les actes de provocation, de violence et de terrorisme des colons contre les civils palestiniens, les raids dans leurs villes et le vandalisme visant leurs propriétés et leurs terres agricoles se poursuivent sans relâche, portant ainsi gravement atteinte au droit international, en particulier au droit pénal international, notamment la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

À cet égard, nous soulignons que ces actes illégaux, si rien n'est fait pour y mettre fin, ne feront qu'encourager Israël, la Puissance occupante, à persister dans ces violations et crimes récurrents. Il est temps de prendre des mesures pour appliquer le principe de responsabilité, conformément au droit international, y compris les nombreuses résolutions pertinentes des organes de l'ONU demandant l'arrêt complet des activités de colonisation illégales d'Israël. Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire respecter ses résolutions à cet égard et à s'employer à en assurer la mise en œuvre immédiate, contribuant ainsi de manière décisive à mettre un terme à ces crimes.

Pour conclure, nous réaffirmons que la paix et la justice passent nécessairement par l'établissement des responsabilités concernant les violations des droits humains et les crimes odieux dont nous sommes témoins depuis trop longtemps en Palestine occupée. Il ne peut y avoir de paix sans justice. En définitive, le rôle constructif et efficace des principaux acteurs internationaux pour raviver les espoirs et les perspectives de paix nécessite des efforts urgents pour apaiser la situation et faire progresser la justice.

À cette fin, le Conseil est vivement invité à prendre part et à promouvoir un processus de paix multilatéral visant à instaurer une paix juste et durable qui

mettra fin à l'occupation israélienne, garantira l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens, et débouchera sur l'indépendance et la souveraineté tant attendues de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient a récemment été le théâtre de nombreux événements. Sur une note positive, le Japon salue la conclusion d'un accord sur la délimitation de la frontière maritime entre Israël et le Liban, ainsi que les efforts de médiation des États-Unis, autant de progrès importants et concrets qui contribueront à instaurer la confiance, à réduire les tensions et à assurer la stabilité dans la région. Nous sommes très optimistes quant à la coopération constructive des parties concernées dans la mise en œuvre de cet accord historique.

Il est vrai, cependant, que la région reste confrontée à un certain nombre de défis, dont la question palestinienne, entre autres. Le Japon réaffirme son appui à la solution des deux États, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus au niveau international. Nous sommes heureux d'apprendre que les dirigeants d'Israël et de la Palestine ont exprimé leur appui à la solution des deux États au débat général de l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/77/PV.8 et A/77/PV.10). Nous suivons également de près la mise en œuvre de la Déclaration d'Alger issue de la Conférence d'unification des rangs palestiniens, qui a été signée par les factions palestiniennes, y compris le Fatah et le Hamas, le 13 octobre. Nous espérons que ces efforts ouvriront la voie à la réconciliation nationale palestinienne et à l'organisation d'élections dans les territoires palestiniens.

Le Japon est vivement préoccupé par la dégradation des conditions de sécurité et le nombre croissant de victimes dans certaines zones de la Cisjordanie. Il faut empêcher une nouvelle escalade. Le Japon appelle les parties concernées à s'abstenir de toute action provocatrice ou mesure unilatérale susceptible de compromettre la perspective d'une solution des deux États, notamment les activités de colonisation, les démolitions et les expulsions israéliennes, qui enfreignent le droit international et doivent cesser immédiatement.

À l'occasion d'une récente réunion organisée par le Ministre des affaires étrangères Hayashi avec 16 ambassadeurs arabes accrédités auprès du Japon, nous avons souligné la nécessité pour la communauté internationale de continuer à appuyer la paix au Moyen-Orient pour permettre de garder espoir face à l'enlisement du processus de paix.

Le Japon s'inquiète du fait que la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants dans le monde complique encore davantage la vie des réfugiés palestiniens. Nous apprécions grandement le travail indispensable qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en faveur du peuple palestinien. Le Japon a versé environ 30 millions de dollars à l'UNRWA cette année, dont 6,8 millions de dollars en aide alimentaire. Nous continuons à travailler en étroite coordination avec l'UNRWA, notamment avec son Commissaire général, M. Lazzarini.

Je tiens, pour finir, à exprimer la détermination inébranlable du Japon à contribuer à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Gaouaoui** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Gabon pour sa présidence du Conseil pour le mois d'octobre.

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion du traditionnel débat public trimestriel pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Cette situation est toujours aussi désastreuse. De nouveaux actes d'agression sont perpétrés par les forces d'occupation et les colons contre les Palestiniens en Cisjordanie. Le caractère sacré des Lieux saints d'Al-Qods al-Charif est violé. Le blocus injuste et inhumain de la bande de Gaza demeure en place.

C'est emblématique de la situation du peuple palestinien, qui continue de languir sous l'occupation sans le moindre signe d'amélioration ou de règlement de la crise, alors que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, reste dans l'incapacité de mettre en œuvre les résolutions de la légitimité internationale et d'assumer pleinement la responsabilité juridique et morale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux buts et principes de l'ONU, et ne propose aucune nouvelle initiative qui pourrait permettre de sortir de l'impasse et de mettre fin à la paralysie qui bloque la voie d'un règlement politique.

La poursuite de la politique d'apartheid et l'expansion des colonies dans les territoires palestiniens constituent des violations claires et nettes de la résolution 2334 (2016), qui affirme sans ambiguïté que la création de colonies de peuplement dans les territoires occupés n'a aucun fondement en droit. En outre, les décisions unilatérales que la Puissance occupante continue de prendre pour imposer systématiquement une politique du fait accompli sur le terrain et modifier le statut historique et juridique de la sainte mosquée Al-Aqsa, tout en tentant de judaïser les Lieux saints d'Al-Qods al-Charif, sont contraires au droit international et sapent tout espoir de parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne, conformément aux résolutions de la légitimité internationale.

Comme l'ont montré les événements récents, ces pratiques exacerbent la situation au quotidien, ce qui pose la question légitime de la nécessité de fournir une protection internationale aux Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem. Ces événements prouvent indéniablement qu'il importe que toutes les parties prenantes déploient des efforts concertés pour mettre fin aux pratiques de l'occupant, ce qui permettra de créer un environnement et des conditions favorables à la reprise des négociations de paix et de s'attaquer aux causes profondes du conflit en mettant fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens.

Convaincue qu'un règlement juste et global de la question palestinienne ne peut venir que d'un règlement politique global, la République algérienne démocratique et populaire, sous la supervision directe du Président Abdelmadjid Tebboune, a organisé une conférence de réconciliation des factions palestiniennes, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration d'Alger, ce dont le Secrétaire général, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et plusieurs pays se sont félicités.

À cet égard, la Déclaration d'Alger souligne la nécessité d'organiser des élections dans l'année suivant sa signature et l'importance que revêt l'unité palestinienne sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine, seule représentante légitime du peuple palestinien. La Déclaration vise à garantir l'unité des Palestiniens autour des paramètres internationalement

reconnus afin de permettre à nos frères palestiniens de participer à toutes les négociations futures sur la base d'une vision claire et commune.

L'Algérie souligne une fois de plus sa position ferme et son appui inconditionnel au peuple palestinien frère dans sa quête pour exercer ses droits inaliénables, en particulier son droit à l'autodétermination et son droit de créer un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, avec une solution juste pour ce qui est de la question des réfugiés. Nous soulignons également la nécessité de préserver le statut juridique et historique d'Al-Qods al-Charif et de ses lieux saints, notamment la mosquée Al-Aqsa.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner que l'Initiative de paix arabe reste un des paramètres en vue du règlement politique de la question palestinienne et représente une position commune qui sera mise en exergue durant le prochain Sommet arabe, que l'Algérie accueillera la semaine prochaine. Cela contribuera à redynamiser la cause palestinienne, qui est une question centrale et fondamentale pour les pays arabes. En outre, l'Algérie appuie la demande de la Palestine de devenir membre à part entière de l'ONU, ce qui permettrait d'avancer plus rapidement vers un règlement politique acceptable pour toutes les parties, conformément aux résolutions de la légitimité internationale.

Pour terminer, je tiens à souligner que la question palestinienne revêt un sens particulier pour les peuples de la région et que le blocage prolongé du processus de règlement pourrait rendre la région particulièrement instable et représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous devons remédier aux causes profondes du conflit en mettant fin à l'occupation des territoires palestiniens et en permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Le Président :** Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est levée à 13 h 5.*